

Troisième séance, jeudi 25 mars 2021

Présidence de Sylvie Bonvin-Sansonens (VCG/MLG, BR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Communications		
2013-GC-40	Divers	Assermentation		
20201-GC-41	Election (autre)	Trois membres de la délégation fribourgeoise auprès de la Commission interparlementaire de contrôle - Convention romande sur les jeux d'argent (CIP CORJA)	Discussion	
2020-GC-126	Motion	Comportement de vote responsable du canton en tant qu'actionnaire de la BNS	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Susanne Aebischer Mirjam Ballmer <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2021-GC-48	Requête	Demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat (2021-GC-46) "Faculté de droit à la Tour Henri : assez attendu"	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Bertrand Morel Nicolas Kolly
2020-GC-160	Motion	Suppression du principe de remboursement dans la loi sur l'aide sociale (LASoc)	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Violaine Cotting-Chardonnens Martine Fagherazzi-Barras <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2020-DSAS-148	Rapport	Service de l'enfance et de la jeunesse : état des lieux et perspectives (rapport sur postulat 2019-GC-18)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2019-GC-153	Motion	Modification de la loi sur l'enfance et la jeunesse et de toute autre loi concernée	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Grégoire Kubski Martine Fagherazzi-Barras <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2020-GC-142	Mandat	Dotation en personnel pour les soins à domicile	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Antoinette de Weck Violaine Cotting-Chardonnens Elias Moussa David Bonny Chantal Pythoud-Gaillard Christa Mutter Erika Schnyder Ursula Krattinger-Jutzet

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
				Sébastien Dorthe Claude Chassot <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2021-GC-41	Election (autre)	Trois membres de la délégation fribourgeoise auprès de la commission interparlementaire de contrôle - Convention romande sur les jeux d'argent (CIP CORJA)	Scrutin de liste	

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 100 députés; absents: 10.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Claude Brodard, Eric Collomb, Nicolas Galley, Nadine Gobet, Pierre-André Grandgirard, Chantal Müller, Ralph Alexander Schmid, Thierry Steiert, Katharina Thalmann-Bolz et Kirthana Wickramasingam.

MM. Didier Castella, Olivier Curty, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

La Présidente. Je vous informe qu'à la demande du Conseil d'Etat, l'objet n° 5 de notre ordre du jour de demain vendredi, postulat sur la politique cantonale Smart Cities, a été retiré du programme de cette session.

> Le Grand Conseil prend acte de cette communication.

—

Divers 2013-GC-40 Assermentation

Assermentation de M^{me} Valentine Tschümperlin, élue par le Grand Conseil lors de la session de mars 2021.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. Madame, vous venez d'être assermentée pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre (*applaudissements*).

—

Election (autre) 20201-GC-41 Trois membres de la délégation fribourgeoise auprès de la Commission interparlementaire de contrôle - Convention romande sur les jeux d'argent (CIP CORJA)

Discussion

La Présidente. A la suite de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 de la Convention romande sur les jeux d'argent (CORJA), le Grand Conseil est appelé à désigner une délégation fribourgeoise de trois membres pour siéger à la commission

interparlementaire de contrôle. Selon l'article 15 alinéa 2 de la loi concernant les conventions intercantionales, les membres des délégations sont élus par le Grand Conseil, sur préavis de la Commission des affaires extérieures. La délégation doit par ailleurs comprendre au minimum deux membres de la CAE. La Commission des affaires extérieures a préavisé favorablement les candidatures suivantes:

- > M. Savio Michellod, en tant que membre de la CAE;
- > M. Nicolas Pasquier, en tant que membre de la CAE;
- > M. Bernhard Altermatt.

Je donne la parole à M^{me} la Présidente de la CAE pour son préavis.

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Comme l'a annoncé M^{me} la Présidente, c'est à l'unanimité que la Commission des affaires extérieures préavisé favorablement ces candidatures.

Motion 2020-GC-126

Comportement de vote responsable du canton en tant qu'actionnaire de la BNS

Auteur-s:	Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA) Ballmer Mirjam (VCG/MLG, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Dépôt:	21.08.2020 (BGC septembre 2020, p. 2980)
Développement:	24.08.2020 (BGC septembre 2020, p. 2980)
Réponse du Conseil d'Etat:	19.01.2021 (BGC mars 2021, p. 1079)

Prise en considération

Ballmer Mirjam (VCG/MLG, SC). Besten Dank Herr Staatsrat für Ihre Antwort. Sie erläutern darin, was die SNB ist und welchen Auftrag sie verfolgt. Die Ausführungen sind interessant – und uns natürlich bestens bekannt.

Den Schlussfolgerungen, die Sie aber daraus ziehen, muss ich widersprechen.

1. Sie sagen erstens, die SNB müsse für Währungsstabilität sorgen: Macht man das mit Investitionen, welche eindeutig internationalen Abkommen (Pariser Abkommen) widersprechen? Und macht man das in Anlagen, die nicht zukunftsfähig sind, weil damit die Zerstörung unseres Planeten finanziert wird? Währungsstabilität ergibt sich aus stabilen und zukunftsträchtigen Investitionen. Die amerikanischen Titel der SNB haben zwischen 2013 und 2015 so viel CO₂ verursacht, wie die gesamte Schweiz. Das ist doch schockierend.

Der Bundesrat hat auf eine Interpellation im Nationalrat vom 17.6.2020 geantwortet, dass er es "begrüssen würde, die potenziellen Auswirkungen der Klima- und Umweltrisiken auf die Preis- und Finanzstabilität sowie die Möglichkeiten und Grenzen der Berücksichtigung von Nachhaltigkeitszielen im Rahmen der Anlagepolitik durch die SNB in einem Bericht vertieft zu untersuchen".

Man kann also davon ausgehen, dass der Bundesrat damit rechnet, dass Klima- und Umweltrisiken eine Auswirkung auf die Preis- und Finanzstabilität haben und somit den Auftrag der SNB direkt betreffen.

2. Sie sagen zweitens, die SNB dürfe keine Strukturpolitik betreiben: Können Sie mir sagen, was sie mit ihren heutigen Anlagen anderes macht, als Strukturpolitik? Sie finanziert die Struktur unserer fossilen Gesellschaft. Das Finanzvolumen, das die SNB zur Verfügung hat und investiert, ist enorm und hat zwangsweise einen Einfluss auf die Wirtschaftsstruktur.
3. Sie sagen drittens, dass die Beurteilung Ihres Handelns nicht nur auf Umweltaspekten beruhen dürfe: Herr Staatsrat, die Umweltrisiken sind so gross, dass sie die gesamte Wirtschaft destabilisieren können. Die Anlagepolitik der SNB muss vor allem den Gesamtinteressen der Schweiz dienen. Dazu gehört eine Netto Null Strategie. Der Bundesrat hat soeben in seiner Klimastrategie dargelegt, dass bereits ab einer durchschnittlichen Klimaerwärmung von 1,5 Grad mit gravierenden Folgen für Mensch und Artenvielfalt zu rechnen ist und die Schweiz als Alpenland vom Klimawandel besonders betroffen sein wird. Es ist die Pflicht der SNB, diese Landesinteressen in ihre Strategie zu integrieren.

Ich finde es sehr bedauerlich, dass der Staatsrat keine inhaltliche Begründung für die Ablehnung der Motion gibt. Weshalb spielen Klima- und andere Umweltrisiken, die von der Wissenschaft klar und deutlich aufgezeigt werden, für den Staatsrat – der ja selbst eine Klimastrategie erarbeitet - hier keine Rolle?

Dem Staatsrat ist zudem offenbar die aktuelle Entwicklung etwas entgangen. Thomas Jordan sagte im Dezember 2020 der Handelszeitung: "Wir werden sämtliche Unternehmen, die primär Kohle abbauen, aus unseren Portfolios streichen." Das wäre doch mindestens erwähnenswert gewesen in der Antwort.

Dies zeigt auch: Die SBN kann Titel ausschliessen, wenn sie das will. Der Kanton Freiburg soll sich nicht mit dem Ausschluss der wenigen Kohletitel zufriedengeben. Er könnte sich dabei sogar auf die [Richtlinien der SNB für die Anlagepolitik berufen, welche festlegen, dass "auf Investitionen in Unternehmen verzichtet wird, die systematisch gravierende Umweltschäden verursachen"](#).

Das ist eine festgeschriebene Regelung, und der Staatsrat hat [hier](#) als Aktionär eine Aufsichtspflicht, die er wahrnehmen muss.

En conclusion, j'aimerais mentionner que le Conseil d'Etat du canton de Vaud a répondu à une résolution sur le même sujet que le gouvernement a écrit à la présidence du Conseil de la BNS afin de lui demander de porter l'objet à la prochaine assemblée générale de la BNS du 30 avril. Un point à l'ordre du jour devrait traiter de la question de l'intégration des risques climatiques dans sa politique d'investissement et de la gestion de ses risques, en exposant les mesures en cours pour rendre ces investissements compatibles avec l'accord de Paris.

Monsieur le Conseiller d'Etat, j'aimerais bien entendre comment vous allez vous positionner dans le cadre de cette séance et si vous défendez les intérêts de la Suisse, de notre canton et de votre stratégie climatique. Je vous remercie pour votre réponse.

Et à vous chères et chers collègues député-e-s, j'aimerais vous rappeler: si vous voulez faire quelque chose pour le climat, la place financière est le levier le plus important en Suisse. Merci donc d'accepter cette motion.

Berset Christel (PS/SP, FV). Je m'exprime ici au nom du groupe socialiste.

Je n'ai pas de lien d'intérêts avec ce dossier et pourtant, je me sens très concernée par le contenu de cette motion.

Dans ma vie de tous les jours, je prends soin de me déplacer à vélo le plus souvent possible, d'acheter de la nourriture produite localement, je renonce à prendre l'avion, je ferme le robinet quand je me lave les dents, j'éteins la lumière lorsque je quitte la pièce. Comme individu, j'adopte autant que possible un comportement responsable pour contribuer au développement durable de notre planète et je suis bien certaine qu'il en va de même pour chacune et chacun d'entre vous.

Or, nous nous rendons bien compte que nos gestes du quotidien, même s'ils sont essentiels et que le changement commence par soi-même, ne sont qu'une goutte d'eau dans la mer. Il y a bientôt plus de plastique dans les océans que de poissons, la production de CO₂ prend l'ascenseur chaque année malgré les progrès technologiques et les températures grimpent inlassablement, même si individuellement, nous adoptons des comportements exemplaires pour réduire notre empreinte carbone.

Comment alors, dans ces conditions, atteindre les objectifs de l'Accord de Paris ratifié en 2017? Comment parvenir à «réduire de moitié les émissions de CO₂ d'ici à 2030 par rapport à 1990» et à limiter le réchauffement de la planète à un niveau inférieur à 2 degrés?

Nous le pressentons bien: la solution n'est pas individuelle. Elle ne peut être que collective et structurelle. Dès lors, il revient non seulement aux multinationales, aux banques privées, aux Etats, aux communes, mais aussi à notre Banque nationale suisse, de se mettre en marche. C'est à son tour d'adopter urgemment des mesures structurelles pour que l'humanité ait un avenir.

L'une de ces mesures urgentes est de renoncer dès maintenant à investir dans les énergies fossiles. Cela nous semble tomber sous le sens, n'est-ce pas, et pourtant la BNS continue à le faire et ne s'engage toujours pas sur la voie du développement durable de manière contraignante. Dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, la BNS s'efforce seulement de prendre en considération l'ensemble des risques pertinents, y compris ceux liés au climat.

Mais s'efforcer, essayer, souhaiter, ne sont plus aujourd'hui des verbes pertinents. Il faut désormais vouloir, il faut agir. Bien sûr, nous pourrions simplement attendre que la révision de la loi sur le CO₂ ait un impact sur la prise en compte par la BNS des risques climatiques, mais les actionnaires de la BNS peuvent eux aussi agir. Et parmi eux, se trouvent les cantons.

Comme le relève le Conseil d'Etat, il est certain que le cadre constitutionnel et législatif fédéral ne donne pas à notre canton la compétence formelle pour intervenir dans le fonctionnement de la BNS. Pourtant, en sa qualité d'actionnaire, et même s'il ne détient que le 1% du capital-actions et ne dispose que de 1,6% des voix à l'assemblée générale, notre canton a toute la légitimité d'appeler la BNS à plus de responsabilité éthique et écologique en matière de choix d'investissements.

Car Fribourg est un actionnaire qui a pris très au sérieux ses responsabilités en matière de développement durable, en adoptant une stratégie cantonale du même nom ainsi qu'un Plan Climat ambitieux. Comme il le propose, le Conseil d'État peut intervenir en assemblée générale, mais il pourrait faire un pas de plus et refuser, dans le plein exercice de son droit de vote, d'approuver les investissements non durables de la BNS. Cette méthode est bien connue. Elle est éprouvée depuis de longues années par la fondation pour l'investissement responsable et l'actionariat actif Ethos, qui regroupe des caisses de pension et des institutions suisses. Ethos propose d'ailleurs des services entièrement dédiés à la promotion du développement durable dans la finance. Cette fondation pourrait judicieusement, M. le Commissaire, accompagner le canton de Fribourg s'il décidait de s'engager sur cette voie courageuse et de modifier sa législation dans ce sens.

Je vous pose la question, chers collègues: serons-nous capables de prendre les bonnes options avant que cela nous soit imposé par les événements? Le moment est arrivé de ne plus attendre.

Avec ces mots, le groupe socialiste acceptera cette motion qui montre clairement l'objectif à atteindre, tout en donnant au Conseil d'État une grande marge de manœuvre pour trouver les moyens et la manière. Notre groupe vous enjoint à l'accepter également pour faire de notre canton un canton précurseur qui montre la voie.

Demierre Philippe (UDC/SVP, GL). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec la motion traitée en ce jour. Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

M^{mes} les Députées Mirjam Ballmer et Susanne Aebischer débutent le dépôt de cette motion de la manière suivante: "Compte tenu de l'urgence climatique et des conséquences néfastes qui en découlent...". Elles demandent que la base légale sur la loi sur les finances de l'Etat ou la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration soient modifiées. Excusez-moi, mais ce n'est pas ainsi que l'on améliorera l'urgence climatique mondiale, avec des mesures contraignantes ciblées sur la BNS. Cette modification contraindrait le canton de Fribourg à ne pas pouvoir approuver le rapport financier ainsi que la décharge au Conseil de banque, lors des assemblées générales de la BNS, tant que celle-ci possède des actions/investissements dans des entreprises actives dans les énergies fossiles.

Le canton de Fribourg possède actuellement quelques mille actions de la BNS, soit 1% du capital-actions. Le canton dispose donc de 1,6% des voix à l'assemblée générale de cette institution.

Nous le savons toutes et tous, la BNS est la banque centrale de la Confédération suisse. Elle est constituée sous la forme d'une société anonyme régie par une loi spéciale. La BNS conduit la politique monétaire dans l'intérêt général du pays et en assure la stabilité des prix. Ce faisant, elle tient compte de l'évolution de la conjoncture. La BNS mène une politique monétaire servant les intérêts généraux de notre pays. Les placements de la BNS contribuent à maintenir à long terme la valeur réelle des réserves monétaires et leur stabilisation. Le constituant et le législateur ont sciemment renoncé à confier à la BNS la tâche d'exercer une influence sur l'évolution des branches déterminées de l'économie. Il est du devoir de la BNS d'assurer au monde économique un cadre monétaire optimal. La BNS et les membres de ses organes ne peuvent ni solliciter ni accepter d'instructions du Conseil fédéral, de l'Assemblée fédérale ou d'autres organismes. Avec la loi en vigueur, la BNS ne peut pas mener une politique structurelle et procéder à une sélection positive ou négative de certaines branches, afin de les soutenir ou de les pénaliser. Elle ne peut remplir sa mission de stabilité des prix de façon crédible et efficace que si elle se concentre sur les tâches qui lui sont attribuées par la loi.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat relève que selon le compte-rendu d'activité 2019 de la BNS, cette institution se sent tenue par les normes et valeurs fondamentales de la Suisse dans sa politique de placement. Elle n'acquiert donc pas d'actions et d'obligations d'entreprises dont les produits ou les processus de production transgressent, de manière flagrante, les valeurs largement reconnues. La BNS n'achète pas de titres d'entreprises qui violent massivement les droits humains fondamentaux, qui causent de manière systématique de graves dommages à l'environnement ou qui sont impliquées dans la fabrication d'armes condamnées sur le plan international. La BNS prend en considération l'ensemble des risques pertinents, y compris ceux liés au climat. Depuis 2013, cela fait déjà huit ans que la BNS renonce à acquérir des titres d'entreprises dont les produits ou le mode de production contreviennent gravement à des principes éthiques, notamment celui consistant à ne pas causer de graves dommages à l'environnement.

Par ailleurs, sur le plan international, la BNS a, en 2019, adhéré au réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier. Ce réseau international qui compte actuellement 46 membres a pour but de favoriser les échanges sur les questions climatiques et de contribuer au développement de la gestion de ces risques par le secteur financier. Il vise aussi à promouvoir le système financier dans la transition énergétique. Une base légale telle que demandée par les deux motionnaires irait toutefois beaucoup trop loin dans la mesure où l'appréciation de l'action de la BNS et du Conseil de banque ne peuvent pas reposer entièrement sur les considérations d'ordre environnemental.

Le canton de Fribourg doit pouvoir exercer normalement son droit de vote à l'assemblée de la BNS. Nous constatons que la BNS s'efforce déjà, dans les limites autorisées par la Constitution fédérale et par les dispositions légales qui la régissent, de

prendre en considération les impératifs climatiques, et nous sommes convaincus que ses efforts auront tendance à s'intensifier encore dans les années à venir.

Au vu des éléments précités, le groupe de l'Union démocratique du centre rejettera à l'unanimité cette motion.

Lauber Pascal Je n'ai pas d'intérêts particuliers et je m'exprime au nom du groupe libéral-radical.

Cette motion peut paraître louable, car elle se soucie du futur de notre planète. Toutefois, elle semble ignorer le cadre constitutionnel et législatif dans lequel la BNS doit exercer son activité, ainsi que la mission qui lui a été confiée par le constituant et le législateur.

A l'unanimité de ses membres, le groupe libéral-radical pense qu'il n'appartient pas à la politique de guider la BNS, laquelle doit absolument rester indépendante, tout en menant une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. Elle prend en considération les risques climatiques dans la gestion de portefeuilles et détient notamment des obligations vertes. Depuis 2013, elle renonce à acquérir des titres d'entreprises dont les produits ou le mode de production contreviennent à des principes éthiques, notamment celui consistant à ne pas causer de graves dommages à l'environnement. La base légale, telle que demandée par les motionnaires, irait trop loin, car l'appréciation de l'action de la BNS ne peut pas uniquement reposer sur des considérations d'ordre environnemental.

Il faut par ailleurs relever que notre canton dispose de 1,6% des voix de l'assemblée générale de cette institution, ce qui lui donne une influence somme toute limitée.

C'est pour ces raisons que le groupe libéral-radical refusera cette motion.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Je n'ai pas de lien d'intérêts par rapport à ce sujet.

La question centrale ce matin, c'est: est-ce que Fribourg veut exister ou non dans la lutte contre le réchauffement climatique ou juste se contenter de fermer les yeux? On nous dit que ce n'est pas légal et là, comme avocat, je donnerai volontiers mon avis.

La réponse du Conseil d'Etat est ce que j'appellerais le bluff du juriste qu'on nous sert un peu à toutes les sauces au Grand Conseil. On nous dit: "Ah! Votre motion, elle ne tient pas parce qu'elle est contraire à la loi." Mais si on regarde la loi, qu'est-ce que nous dit l'article 5 de la LBN? Que la BNS, effectivement, n'accepte pas d'instructions d'organismes. Mais cela ne nous empêche pas de jouer notre rôle d'actionnaire. On est actionnaire et le but d'un actionnaire est qu'il puisse pouvoir faire part de ses sensibilités et je crois que ce que demande cette motion, c'est simplement de faire part de cette sensibilité, sans pour autant que ça soit considéré comme une instruction. Donc, j'appelle les services de l'Etat, notamment les juristes, à faire preuve d'un peu plus de créativité.

Si nous refusons de jouer notre rôle politique aujourd'hui, en envoyant un signal fort aux dinosaures bernois qui gèrent et qui décident de la politique monétaire de ce pays, nous serions comme une terre sans graines, comme une foule sans souhaits. Nous nous vautrerions dans notre posture de témoin passif et hagar.

Je me suis juré de ne pas me contenter de demeurer un témoin et j'en appelle à votre conscience pour en faire de même. Je vous appelle à soutenir cette motion.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Je m'exprime en tant que porte-parole du groupe du Centre.

Les motionnaires nous demandent de refuser les comptes de la BNS du moment qu'elle a des investissements ou des actions dans les énergies fossiles. Certainement qu'une majorité de députés dans cette salle sont d'accord avec le principe que l'on doit sortir des énergies fossiles, des hydrocarbures. Personnellement, j'aimerais aussi sortir rapidement du nucléaire et il y en a dans la salle qui aimeraient tout simplement ne pas rentrer dans les éoliennes. Où est-ce qu'on commence? Où est-ce qu'on s'arrête? Je pense qu'une grande majorité de gens partage cet avis que l'on doit sortir des hydrocarbures. Par contre, la forme ne nous convient pas. La forme n'est pas le bon moyen avec la BNS. C'est taper sur notre banque nationale en lui disant: "Voilà, on va te montrer comment tu dois gérer à l'avenir ton portefeuille d'actions!"

La BNS a un rôle très important dans notre pays: elle doit mener sa politique monétaire, sa stabilité économique, sa stabilité des prix et, dans ce cadre-là, c'est son mandat. Elle ne peut solliciter, ni accepter, des instructions du Conseil fédéral, de l'Assemblée fédérale ou d'autres organismes. J'ai entendu M. Kubski dire que l'on est actionnaire, donc que l'on a des droits. On peut le penser comme ça. Personnellement, je pense que la BNS a un rôle très précis à jouer. La BNS ne peut pas non plus exercer une influence particulière économique. On peut le comprendre, parce qu'en faisant ça, on donne une tendance. Tout le monde aimerait sortir des hydrocarbures, mais il y a encore beaucoup de gens qui vont se chauffer au mazout et je pense qu'on ne peut pas du jour au lendemain dire que tout ce qui est dans ce monde-là doit être exclu rapidement et automatiquement des investissements de la BNS. Elle pourrait créer une distorsion économique qui n'est pas acceptable. Donc elle n'a pas du tout ce rôle d'influencer les branches économiques de notre pays. Elle a aussi déjà la possibilité de tenir compte des violations évidentes des droits humanitaires. Elle le fait. Elle peut aussi intervenir s'il y a des dommages graves à l'environnement. Elle le fait déjà. Elle en est consciente, elle prend ses responsabilités.

Par rapport aux risques climatiques, là-aussi elle peut intervenir et elle le fait par elle-même, sans qu'on lui donne plus d'instructions ou sans qu'on lui tape sur les doigts. La révision de la loi sur le CO₂ donnera des nouvelles compétences, que la BNS pourra prendre aussi en compte.

Aujourd'hui, malheureusement, l'instrument proposé par les deux motionnaires va trop loin. Le groupe du Centre, en grande majorité mais pas à l'unanimité vu que M^{me} Susanne Aebischer est comotionnaire, ne va pas soutenir cette motion, pour les raisons que je viens de vous énoncer, tout en ayant une sympathie pour la sortie à terme – plus rapidement ce sera, tant mieux ce sera – des énergies fossiles. Dans ce sens-là, je vous enjoins à refuser cette motion.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). J'ai écouté avec grande attention vos interventions.

Niemand möchte heute mehr Treibhausgase in die Atmosphäre lassen. Wir machen in unserem Kanton das Thema Klima und Nachhaltigkeit zu einem der Jahresziele. Wir fordern unsere Bürgerinnen und Bürger auf, privat einen Beitrag zu leisten, die Treibhausgase zu reduzieren, aber anscheinend kann man in unserem Finanzsystem in der Schweiz einfach so weitermachen wie bis anhin, ohne die Konsequenzen abzuwägen.

Ich habe im August mit Mirjam Ballmer diese Motion eingereicht, die verlangt, dass der Staatsrat als Aktionär der Schweizerischen Nationalbank die Verantwortung übernimmt - auch mit nur einem Prozent der Aktien -, indem er dem Bankrat keine Décharge erteilt, solange die Nationalbank in fossile Energien investiert.

Herr Staatsrat, Sie haben geantwortet, dass wir keine strukturelle Intervention, keine Strukturpolitik machen können. Auch hat die Nationalbank selber noch erklärt, sie könne keine pro-Klima-Politik machen.

Cependant, pour la troisième fois, l'association Artisans de la transition a analysé les investissements dans l'industrie des énergies fossiles d'un portefeuille de notre BNS de 101 milliards de francs, correspondant à environ 66% de son portefeuille d'actions, dans sa composition au 31 décembre 2019. Ces investissements restent globalement inchangés depuis 2016.

Selon les calculs du prestataire ISS Ethix, la BNS est désormais responsable de 43,3 millions de tonnes d'émissions de CO₂ par an, soit presque autant que la Suisse entière, avec 47 millions de tonnes de CO₂ en 2017.

C'est pour ces raisons-là, Mesdames et Messieurs, qu'on doit donner aujourd'hui un signal fort, parce que si on veut empêcher le réchauffement climatique et investir dans le futur de notre planète, il faut que notre système financier et les assurances contribuent à la démarche et décident consciemment où vont les milliards d'investissements.

Die Schweiz hat zusammen mit andern UN-Staaten im Jahre 2015 17 Ziele für nachhaltige Entwicklung unterschrieben, um diese bis 2030 zu erreichen.

Wir tragen eine wichtige Verantwortung wegen unserem Handeln im Inland, auch mit den Investitionen der Nationalbank und der anderen Banken, einen Beitrag zu leisten.

Auch hat der Bundesrat erkannt, dass die Nachhaltigkeit im Finanzsektor Einzug halten soll. Am 24. Juni 2020 hat der Bundesrat einen Bericht und Leitlinien zur Nachhaltigkeit im Finanzsektor verabschiedet. Der Schweizer Finanzplatz soll eine Position als führender Standort für nachhaltige Finanzdienstleistungen weiter stärken.

Die Nationalbank, mit dem Sprecher Peter Kuster, hatte gesagt, dass sie grundsätzlich und prinzipiell dagegen sind. Die Nationalbank bestreitet jedoch nicht, dass sie die Kompetenz hätte, fossile Energieträger bei ihren Aktienkäufen nicht mehr zu berücksichtigen. Es liegt grundsätzlich in der Kompetenz der Nationalbank, innerhalb des Rahmens **ihres (09:03:00)** Auftrags Anpassungen bei ihrer Anlagepolitik vorzunehmen - das gemäss einer Anfrage von Infosperber.

Andere Nationalbanken, interessanterweise darunter die Deutsche, Französische, Englische, Spanische und Chinesische sowie die Europäische Zentralbank, haben das Problem wenigstens erkannt und sich schon im Jahre 2017 zum **.... Network for Greening the Financial System (NGFS) (09:09:30)** zusammengeschlossen. Das Netzwerk will unverbindliche Richtlinien für eine Finanz- und Anlagepolitik etablieren, welche die Risiken der Klimaerwärmung berücksichtigen. Unterdessen sind 22 Nationalbanken dabei, nicht aber die Schweizer Nationalbank.

Meine Damen und Herren, ich glaube, wir in der Schweiz haben eine Vorbildfunktion in Zusammenhang mit unserem Planeten, gerade was die Finanzwirtschaft anbelangt. Ich glaube, dass wir heute ein Signal setzen müssen, dass es zu Änderungen kommt, dass wir, auch wenn wir nicht direkt die Befugnis haben, die Nationalbank zu ... (Redezeit abgelaufen).

Godel Georges, Directeur des finances. J'ai écouté avec beaucoup d'attention toutes vos questions, remarques et considérations. Je constate tout d'abord, par rapport aux deux motionnaires et d'autres intervenants, qu'il y a des divergences de vues de fond par rapport à notre réponse. Je rassure M. le Député Kubski, je ne vais pas intervenir sur le plan juridique car j'en suis bien incapable. Mais il y a suffisamment d'autres arguments. Je ne vais pas vous relire toute la réponse, parce que concernant tout ce que vous avez dit, vous avez les réponses dans le rapport. Je vais cependant citer un ou deux exemples. Tout d'abord, vous l'avez dit et on l'a dit dans la réponse, la BNS ne peut pas mener une politique structurelle et procéder à

une sélection positive ou négative de certaines branches, afin de les soutenir ou de les pénaliser. Cela est un fait. La BNS tient compte de cette définition et de sa mission en investissant de manière large, dans quelque 6700 titres d'entreprises de plus de quarante pays en 2019, en restant aussi neutre que possible dans les placements qu'elle effectue. On ne fait donc pas de la politique structurelle. La part des différentes branches de son portefeuille d'actions correspond simplement à la capitalisation boursière de celles-ci.

D'autre part, vous l'avez vu et on l'a cité, à la page 85 du rapport d'activité de la BNS il est écrit: "La BNS n'acquiert pas d'actions ou d'obligations d'entreprises dont les produits ou processus de production transgressent de manière flagrante des valeurs largement reconnues. La Banque nationale s'abstient par conséquent d'acheter des titres d'entreprises qui violent massivement les droits humains fondamentaux, qui causent de manière systématique de graves dommages à l'environnement ou qui sont impliquées dans la fabrication d'armes condamnées sur le plan international." Je crois que c'est une réponse claire aux différentes interventions que j'ai entendues.

D'autre part, et on le cite aussi dans la réponse, la révision de la loi sur le CO₂ – pour autant, et je le souhaite, qu'elle passe la barre du peuple suisse – aura également un impact sur la prise en compte par la BNS des risques climatiques. Je ne vais pas vous citer à nouveau tout ce qu'elle dit, mais seulement un point: "Elle devra en outre faire un rapport régulièrement au Conseil fédéral et rendre ce rapport public, ce qui permettra un suivi régulier de l'évolution de la prise en compte des risques climatiques par notre place financière."

J'interviens maintenant par rapport aux différentes questions qui ont été posées. On a le sentiment, en vous écoutant, que Fribourg ne fait rien. Mais je m'excuse, si on avait attendu aujourd'hui pour faire quelque chose, ça veut dire que le gouvernement et le Grand Conseil ne seraient pas responsables. Or, il n'en est rien. Cela fait plusieurs années que l'on travaille sur des axes de développement durable, respectivement du climat. Je peux vous donner quelques exemples qui me viennent à l'esprit: cela fait plus de dix ans, j'étais Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions lorsque, au nom du Conseil d'Etat, j'avais présenté un rapport, un message et un décret pour travailler sur le développement durable. Alors dire que Fribourg ne fait rien, ça ne va pas!

Deuxièmement, on avait eu, sauf erreur entre 2008 et 2009, voire 2010, une évolution de l'aménagement du territoire. Je peux vous dire, et vous pouvez vérifier ce que j'avais cité: "Nous devons avoir une coordination entre la mise en zone et les transports publics". Ça c'est de la réalité et du pragmatisme. Si vous n'avez pas cette coordination ou cette volonté de mettre des zones à bâtir où il y a des transports publics, c'est de l'incohérence. Là, si on allait dans ce sens, on se serait désresponsabilisés du climat ou du développement durable, parce que pour moi c'est quand la même chose.

Je pourrais vous citer encore bien d'autres choses. Le développement des transports publics, et je parle en connaissance de cause puisque je préside le conseil d'administration des TPF, est un développement fulgurant qui doit encore s'intensifier ces prochaines années. Ça c'est aussi du développement durable. C'est important de développer ces transports publics, d'avoir cette cohérence et de changer – et là je suis d'accord avec M^{me} la Députée Berset – les habitudes. Mais c'est le rôle de tout un chacun, c'est votre rôle, c'est le rôle du gouvernement. Je peux vous donner quelques exemples. Certains ont parlé d'Ethos. Mais évidemment que Fribourg travaille avec Ethos. A la caisse de pension que je préside encore quelques mois, on travaille avec Ethos depuis de nombreuses années. Nous avons des placements ESG. Nous avons même eu une séance il n'y a pas si longtemps, je l'avais citée je crois dans cette enceinte, par rapport à ces placements ESG. Je pourrais vous citer encore d'autres éléments. Dans le comportement, beaucoup se disent: "Moi j'ai une voiture électrique, moi j'ai une voiture hybride". C'est bien, mais il faut voir d'où vient le courant. Si vous avez une voiture électrique et que le courant est produit par le charbon d'Allemagne, est-ce que c'est écologique, est-ce que c'est du développement durable, est-ce que c'est bon pour le climat? Je dis non. Là, il faut aussi être cohérents: lorsque vous avez acheté une voiture électrique ou hybride, eh bien mettez des panneaux sur votre toit! C'est ça la réalité.

Donc, Mesdames et Messieurs, du pragmatisme. J'insiste là-dessus.

Et puis, j'en viens au dernier élément. Vous avez parlé de la résolution du canton de Vaud. Il y a d'autres cantons que je peux vous citer, parce que je connais ça parfaitement. Mais une résolution ou une motion, c'est quelque chose de différent. Intervenir à la BNS pour dire de faire attention avec les placements, au vu des problèmes climatiques, c'est une chose. Mais dire de ne pas approuver d'entrée de cause, ça, permettez-moi de vous le dire, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas raisonnable. Mais je vais bientôt me taire, parce que toute activité humaine produit du CO₂.

En conclusion, permettez-moi de vous dire que, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, la motion des députées Ballmer et Aebischer a le mérite de soulever le problème et de démontrer, par la réponse du Conseil d'Etat, que tous les soucis évoqués ce matin ici et dans la motion sont déjà pris en compte par le Conseil d'Etat et devront l'être encore à l'avenir. C'est le travail de chacune et de chacun d'entre nous.

En conclusion, pour tous les éléments que j'ai cités, je vous demande, au nom du Conseil d'Etat, de refuser cette motion.

Ballmer Mirjam (VCG/MLG, SC). M. le Conseiller d'Etat, je n'ai pas encore entendu la réponse à ma question: comment allez-vous vous positionner à la prochaine séance du conseil d'administration de la BNS, car le gouvernement du canton de Vaud a demandé de mettre ce point à l'ordre du jour? C'était ça la résolution et le Conseil d'Etat était d'accord de demander ça à la BNS. J'aimerais donc entendre comment vous allez vous positionner à cette séance, par rapport à ce point?

Godel Georges, Directeur des finances. Tout d'abord, je ne fais pas partie du conseil d'administration de la BNS. En principe, je participe à l'assemblée, mais ce n'est pas toujours moi qui participe. Comment va-t-on se positionner? Je ne veux pas vous donner une réponse claire et précise ici. Nous n'en avons pas causé au gouvernement. Je prendrai la température de ce dernier et je me positionnerai si c'est moi qui participe, selon le vœu du gouvernement.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 53 voix contre 41. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Flechtner Olivier (SE,PS/SP,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP).
Total: 41.

Ont voté non:

Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP). *Total: 53.*

Se sont abstenus:

Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP). *Total: 2.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Requête 2021-GC-48**Demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat (2021-GC-46) "Faculté de droit à la Tour Henri : assez attendu"**

Auteur-s: **Morel Bertrand** (*PDC/CVP, SC*)
Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*)
Dépôt: **24.03.2021** (*BGC mars 2021, p. 1105*)

Prise en considération

Morel Bertrand (*PDC/CVP, SC*). Avec M. le Député Nicolas Kolly, nous déposons une motion d'ordre par laquelle nous demandons que le mandat déposé mardi pour faire avancer le projet dit de la Tour Henri et qui a trait à l'extension de l'Université de Fribourg, particulièrement de sa Faculté de droit, soit traité sous la forme de la procédure accélérée.

Comme il en ressort de la motion d'ordre que vous avez sous les yeux, cette requête d'urgence demande que le Conseil d'Etat réponde au mandat afin que celui-ci puisse être examiné et pris en considération par le Grand Conseil lors de la session du mois de mai 2021, eu égard notamment au délai demandé par ledit mandat.

Mes liens d'intérêts avec l'objet: je suis un ancien étudiant et un actuel alumni de la Faculté de droit de l'Université de Fribourg.

Dire que l'Université est importante pour la vie intellectuelle, culturelle, sociale et économique de notre canton est un doux euphémisme. Dire qu'il y a urgence dans ce dossier en est un autre. En effet, cela fait depuis 1994, soit vingt-sept ans, qu'on promet à la Faculté de droit de Fribourg un bâtiment à la hauteur de sa réputation. En 2007, une pétition demandant de mettre un coup d'accélérateur avait été déposée. La décision de principe d'implanter l'extension de la Faculté de droit sur le site de la Tour Henri a été prise en 2009 et en 2013, un crédit d'étude a été voté par le Grand Conseil. Huit ans après le vote sur le crédit d'étude et vingt-sept ans après la première promesse faite à la Faculté de droit, aucun crédit de construction n'a encore été présenté au Grand Conseil.

Si, après toutes ces années d'attente, notre Faculté de droit parvient encore à attirer des étudiants, elle le doit essentiellement à la qualité de son enseignement et évidemment pas à ses bâtiments qui ne sont plus dignes de son histoire et de sa réputation.

Si nous ne réagissons pas rapidement dans ce dossier qui s'enlise, nous courons le risque important de perdre non seulement des étudiants, mais aussi nos professeurs, qui se tourneront vers d'autres universités dont les infrastructures sont bien mieux adaptées aux besoins actuels. Je pense notamment aux Universités de Berne, Zurich ou encore Lucerne qui ont récemment inauguré de nouveaux bâtiments. La perte pour notre canton serait alors immense.

Nos craintes sont corroborées par le cri d'alarme lancé récemment, notamment par les doyen et vice-doyen de la faculté, les étudiants, les assistants, professeurs et amis de l'Université de Fribourg qui, extrêmement inquiets par la situation, ont lancé une nouvelle pétition, près de quinze ans après la première.

Chères et chers collègues, nous espérons que vous serez nombreux à accepter de donner à ce dossier l'urgence qu'il mérite pour que le Conseil d'Etat en prenne au besoin la mesure et propose dans la foulée l'acceptation du mandat. Une fois celui-ci validé par le Grand Conseil, nous souhaitons également que la Fondation Le Tremplin n'attende pas non plus juillet 2023, soit l'expiration de la condition suspensive contenue dans le contrat de vente à terme, pour vendre son terrain à l'Etat et quitter les lieux. Quitte à accepter une solution de relogement transitoire, tout en s'assurant l'aide de l'Etat dans ses recherches d'une solution finale adaptée à ses besoins et à la hauteur du rôle social très important qu'elle joue elle aussi dans notre canton.

Je suis ainsi convaincu que si nous donnons aujourd'hui à ce dossier l'impulsion qui lui est nécessaire en votant la procédure accélérée, tous les acteurs concernés entendront notre message et feront en sorte que la Faculté de droit de notre Université bénéficie désormais le plus rapidement possible d'un bâtiment qui lui permette de tenir la comparaison et la concurrence avec les autres facultés et maintienne son excellente réputation.

Il est temps de réagir, d'agir et de construire...

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Mes liens d'intérêts: je suis ancien étudiant de la Faculté de droit, ancien membre du comité de la Fahrschaft, soit l'Association des étudiants en droit, association qui avait déposé en 2007 déjà une pétition de près de 800 signatures, qui demandait déjà au canton qu'il prenne sans délai les mesures nécessaires à la réalisation d'un nouveau bâtiment pour la Faculté de droit. Je suis également cosignataire du mandat qui est lié à la présente requête de procédure accélérée, soit ce nouvel instrument parlementaire fétiche de nous, députés, lorsque nous souhaitons faire bouger les choses au sein du Conseil d'Etat sans devoir faire confiance à la majorité bien connue au sein du Conseil d'Etat, majorité qui notamment au

travers de la DFIN aurait pourtant tout en main pour atteindre les buts visés tant par le mandat que par la présente requête, sans attendre l'intervention des députés.

Cela étant, je me permets de continuer mon intervention en allemand, par souci d'équilibre linguistique dans les interventions et dans la mesure où notre Faculté de droit est non seulement soumise à une forte concurrence des autres facultés romandes, mais également des facultés alémaniques, notamment celles mentionnées par notre collègue Bertrand Morel. Une concurrence qui s'est d'ailleurs accentuée ces derniers mois en raison de la crise sanitaire et des cours universitaires par visioconférence, qui nuit fortement à la mobilité estudiantine.

Im Namen der Fraktion der Sozialdemokratischen Partei bitte ich Sie, den vorliegenden Antrag um ein beschleunigtes Verfahren zur Behandlung des Mandats 2021-GC-46 zu unterstützen.

Denn das Mandat hat zum Ziel, im Eilzugstempo eine Lösung für den Bau des Projekts Tour Henri für die Rechtsfakultät zu finden und insbesondere die dafür notwendigen zusätzlichen finanziellen Mittel sicherzustellen.

Der dafür vorgesehene Zeitplan als ambitiös zu bezeichnen, ist eine Untertreibung - dies müssen wir uns alle bewusst sein. Auszuführen, wie wichtig dieses Projekt für die Fakultät, die Universität, die Stadt, den Kanton ist, sprengt selbstverständlich den Rahmen der vorliegenden und heutigen Debatte.

Der Hund betreffend das Mandats und dieses Beschleunigungsgebots liegt jedoch in zwei wohlbekanntem Punkten begraben:

Erstens: Der Vertrag von 2013 - und das sei nur nebenbei erwähnt -, der vor Einzug des aktuellen **Staatsrat...Vorstehers ist**, ausgehandelt und auch abgeschlossen wurde und der den Kanton und das Tremplin bindet.

Unabhängig vom Erwerb des Kantons des entsprechenden Tremplingrundstücks sichert dieser Vertrag dem Tremplin ein Verbleib im aktuellen Gebäude zu, solange keine andere akzeptable Lösung gefunden werden kann.

Zweitens: Die mangelnde bisher bereits gesprochenen oder in Aussicht gestellten finanziellen Mittel für den Erwerb eines Ersatzgrundstücks für das Tremplin. Diese ... **Umzugsmöglichkeiten (09:22:15)** scheiterten unter anderem an den teilweise über dem Marktwert liegenden Erwerbskosten und den zur Verfügung stehenden Mitteln für den Erwerb eines geeigneten Ersatzgrundstückes. Der Kanton zahlt hier die Zeche für das Versäumnis, während Jahrzehnten keine aktive Bodenpolitik geführt zu haben.

Die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei ist der Ansicht, dass das Mandat und das damit einhergehende Beschleunigungsgesuch Lösungen für diese beiden Punkte bietet und unterstützt diese daher, dies sowohl im Interesse der Rechtsfakultät wie auch des Tremplins, dessen Planungssicherheit ebenfalls erhöht wird.

Berset Solange (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du conseil de fondation du Tremplin.

Le Conseil d'Etat a acheté ce Tremplin en 2013, avec la promesse de le reloger rapidement sur une parcelle de la paroisse Saint-Pierre. Je crois qu'il est aussi important de temps en temps de revenir à l'histoire. Le Tremplin avait donné son accord, mais cela n'a pas pu se réaliser. Dès ce moment, le Tremplin a accepté plusieurs projets proposés par la DAEC. Je vous fais grâce ici de la liste de ces projets. Ceci aussi pour dire que si, aujourd'hui, toute la pression est sur le directeur actuel de la DAEC, Jean-François Steiert, trois autres conseillers d'Etat ont déjà traité ce dossier sans le faire aboutir. Beat Vonlanthen, Georges Godel et Maurice Ropraz ont fait des promesses au Tremplin. Le Tremplin, comme je l'ai dit, était favorable à des projets, mais aujourd'hui il attend toujours et il est indispensable qu'une solution définitive soit trouvée. Depuis bientôt dix ans, on nous balade. Donc il faut que l'on cesse de nous promener.

Je ne me permettrais pas, cher collègue Morel, de proposer une solution temporaire pour la Faculté de droit. Je pense que l'on doit avoir la sagesse et l'intelligence d'avoir des locaux définitifs. Le Tremplin, donc, n'est pas responsable du retard de la Tour Henri. Je regrette et déplore le fait que le Tremplin soit poings et pieds liés, qu'il n'a malheureusement lui-même aucune marge de manœuvre et dépend uniquement du bon vouloir du Conseil d'Etat.

Donc, oui ce dossier est urgent. Que cela soit pour le développement de l'Université, mais aussi pour l'avenir du Tremplin. Peut-être, je ne sais pas, qu'une solution commune pourrait être trouvée?

Donc, je constate, comme mes préopinants, que l'urgence est bien présente. Merci de soutenir cette urgence dans ce mandat.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Il est quelque peu paradoxal, pour ne pas dire rigolo, de demander l'urgence pour un objet qui traîne depuis plus d'une dizaine d'années et qui n'a absolument pas progressé. Donc, en dix ans, nous n'avons pas trouvé de solution pour avancer et maintenant il faut avancer en quelques mois. Pourtant, je pense qu'il est judicieux d'utiliser ce moyen aujourd'hui, parce que c'est un coup de semonce qui est adressé aux différents partenaires, autant l'Université que l'Etat que le Tremplin et qu'une solution doit être trouvée.

Malgré ce paradoxe, nous allons soutenir l'urgence.

Morel Bertrand (PDC/CVP, SC). J'ai une correction suite à l'intervention de M^{me} la Députée Solange Berset. Soit celle-ci ne m'a pas écoutée, soit je n'ai moi-même pas été clair; je préfère la première, mais je ne peux pas exclure la seconde. Bien évidemment, je ne souhaite pas une solution transitoire pour la Faculté de droit de l'Université de Fribourg, je veux une solution définitive et rapide et une solution transitoire pour la Fondation le Tremplin qui, si elle ne trouve pas rapidement des locaux adaptés, eh bien qu'elle commence par une solution transitoire pour trouver au final une solution adaptée à ses besoins et à son rôle.

> Au vote, la prise en considération de cette requête est acceptée par 91 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP). *Total: 91.*

S'est abstenue:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP,PDC/CVP). *Total: 1.*

> Le mandat 2021-GC-46 sera ainsi traité lors de la session de mai 2021.

Motion 2020-GC-160**Suppression du principe de remboursement dans la loi sur l'aide sociale (LASoc)**

Auteur-s:	Cotting-Chardonnens Violaine (PS/SP, BR) Fagherazzi-Barras Martine (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	14.10.2020 (BGC septembre 2020, p. 2985)
Développement:	14.10.2020 (BGC septembre 2020, p. 2985)
Réponse du Conseil d'Etat:	12.01.2021 (BGC mars 2021, p. 1089)

Prise en considération

Cotting-Chardonnens Violaine (PS/SP, BR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de la commission sociale du district de la Broye. J'interviens ici comme motionnaire et au nom du groupe socialiste.

L'aide sociale est une prestation « sous condition de ressource » financée par l'impôt, au même titre que les bourses d'études, les subsides de caisse-maladie, les allocations maternité cantonales en cas de besoin et les prestations complémentaires. Toutes ces prestations sont octroyées contextuellement, mais dépendent toutefois d'un calcul de la situation financière du demandeur. Elles ne sont pas remboursables.

Or, l'aide sociale fait seule figure d'exception en exigeant le remboursement de l'aide octroyée. Nous nous en étonnons, car l'aide sociale est un droit garanti dans notre Constitution.

Pour bien clarifier les choses, je précise ici que notre motion concerne uniquement les remboursements faisant suite à la période d'aide sociale, lorsque le ou la bénéficiaire obtient des revenus provenant d'une activité lucrative. Cela représente 20% du total des remboursements. Bien entendu, l'aide matérielle versée en avance d'une prestation (AI par exemple), ou l'aide matérielle versée indûment, doit continuer à être remboursée.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat mentionne que l'obligation de remboursement se fonde sur le principe de responsabilité individuelle. Il rappelle l'exigence pour chacun et chacune de tout mettre en œuvre pour subvenir à ses besoins par ses propres moyens. Alors, comment interpréter ce fameux principe de responsabilité individuelle dans les cas concrets suivants :

1. Les familles monoparentales – 16,5% des bénéficiaires. La responsabilité individuelle paraît limitée. En effet de nombreuses familles monoparentales ne reçoivent pas le montant initial des pensions alimentaires fixées par le juge mais seulement le montant maximal de 400 francs par enfant versé par la BURAPA, ce qui est insuffisant. Ces familles n'ont dès lors souvent pas d'autre choix que de se tourner vers l'aide sociale. De plus, les prestations complémentaires pour familles, dont le projet de loi est en consultation, se font toujours attendre.
2. Les problématiques liées à la santé – 18,3% des bénéficiaires. Là encore, la responsabilité individuelle paraît limitée, le système assurantiel ne permet pas de soutenir cette population qui se voit obligée de recourir à l'aide sociale.
3. Les demandeurs d'emploi – 36,3% des bénéficiaires, pour une grande partie des chômeurs en fin de droit, âgés de 55 ans et plus, exclus du marché du travail en raison de leur âge. A la recherche active d'un emploi dans un contexte économique précaire, ces personnes démontrent une grande motivation à sortir de leur situation d'indigence ce qui tend à anéantir l'argument de la responsabilité individuelle.
4. Et enfin, les "working poors" – 25,2% des bénéficiaires. Cela signifie qu'un quart des bénéficiaires de l'aide matérielle sont occupés professionnellement. Ils ne disposent pourtant pas d'un salaire suffisant et n'ont pas d'autre choix que de faire appel aux services sociaux. Une fois de plus, on ne peut pas reprocher à ces personnes de faire preuve d'un manque de responsabilité individuelle.

Ces différentes catégories de personnes représentent la quasi-totalité des bénéficiaires de l'aide sociale. A l'évidence, ces personnes ne sont pas des profiteurs fainéants qui obtiennent l'argent de nos impôts grâce à la générosité des services sociaux. Comme cela pourrait arriver à chacun d'entre nous, elles se sont retrouvées dans une situation financière précaire à cause des aléas de la vie. Mondialisation, progrès technologiques, croissance du secteur tertiaire, sont autant de facteurs qui ont un impact décisif sur les demandes d'aide sociale et qui dépassent largement la responsabilité individuelle. Ce n'est pas moi qui le dit, mais le Conseil d'Etat lui-même qui le relève dans son message qui accompagne l'avant-projet de loi sur l'aide sociale.

Ainsi, le monde économique doit lui aussi prendre ses responsabilités en garantissant des revenus supérieurs au minimum vital de l'aide sociale. De fait, il revient à l'Etat et surtout aux communes de pallier aux abus de certains employeurs peu scrupuleux!

De plus, nous demandons à l'Etat d'évaluer dans quelle mesure les montants encaissés pour les remboursements liés à une activité lucrative ne sont pas absorbés par le temps très important consacré par les services sociaux dans les procédures de contentieux.

Le Valais a récemment renoncé au remboursement systématique. Nous demandons d'en faire autant à Fribourg qui est désormais l'unique canton romand à appliquer ce principe. Rappelons qu'il y a deux jours, dans cet hémicycle, les partis bourgeois ont combattu l'exception cantonale afin de permettre aux entreprises fortunées de recevoir l'aide COVID à fonds perdus, donc non remboursable. La majorité de notre parlement... *[temps de parole écoulé]*

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Tout d'abord je déclare mes liens d'intérêts: je suis assistant social de formation et cela fait maintenant quarante ans que je travaille dans le domaine de l'action sociale, auprès des jeunes et de l'Office de protection de la jeunesse au début et auprès des personnes en situation de handicap actuellement.

Le groupe Vert Centre Gauche salue la motion de nos collègues demandant la suppression du principe de remboursement de l'aide sociale et y apportera un soutien unanime. Le Conseil d'Etat nous livre dans sa réponse une explication sur les vertus du remboursement de l'aide sociale. Je cite: "L'obligation de remboursement se fonde aussi sur le principe de responsabilité, cette obligation rappelle l'exigence pour chacun et chacune de tout mettre en œuvre pour subvenir à ses besoins par ses propres moyens. Le principe de remboursement est une incitation à ne recourir à l'aide sociale qu'en dernière extrémité." Or, dans la réalité c'est exactement le contraire qui se produit: ne recourir qu'en dernière extrémité alors que tout au contraire tout le monde sait, dans la pratique du travail social, et ça a été démontré à de nombreuses reprises, que c'est avant qu'une situation ne soit totalement dégradée que l'on a une chance de pouvoir remonter la pente. Pente qui va dans le sens de la perte de l'emploi, la perte du logement, le retour à la rue. S'il faut attendre la dernière extrémité, à savoir une extrémité vitale, c'est trop tard.

Le Conseil d'Etat nous dit en outre que l'obligation de rembourser l'aide demandée à la collectivité permet de responsabiliser le bénéficiaire et de l'inciter à entreprendre toutes les démarches utiles afin de retrouver une autonomie financière dans les meilleurs délais. Là aussi, nous sommes à l'inverse du bon sens. La motivation responsabilisante est de pouvoir devenir indépendant et de trouver des nouvelles solutions pour s'en sortir, s'en sortir par ses propres moyens mais pas avec un boulet de remboursement aux pieds, qui ne peut être que démotivant.

Je veux simplement donner deux exemples et ne pas revenir sur toute l'argumentation qui a déjà été faite sur la nécessité de mettre fin à cette pratique de remboursement. Nous vivons une période de COVID, l'augmentation des situations de personnes qui ont vu des diminutions de revenus ou d'impossibilité de travailler et n'arrivent plus à tourner. Nous en avons parlé abondamment mardi, par rapport à toutes les personnes qui travaillent dans des entreprises interdites de fonctionner. C'est exactement le même cas de figure que celui évoqué par la droite pour les mesures urgentes. Ils n'y sont pour rien, ceux pour qui les RHT ne suffisent pas à boucler la fin de mois, ils n'y sont pour rien si on les empêche de travailler, les familles monoparentales, les petits revenus qui ne tournent plus. Tous les critères d'octroi sont examinés pour ces personnes, y compris la situation fiscale, alors par égalité, l'aide sociale doit être octroyée à fonds perdus, comme nous en avons parlé mardi et ne pas être remboursable car de plus elle pourrait être une charge morale.

Deuxième exemple: l'aide sociale n'est pas que financière, heureusement. C'est un accompagnement social professionnel qui vise à permettre à chaque personne qui la sollicite de trouver des forces, des compétences lui permettant de se prendre en mains le mieux possible et de retrouver une autonomie, une autodétermination et une inclusion sociale. Si la peur d'une dette qui collera durablement à la personne la pousse à ne pas demander l'aide sociale, c'est une descente programmée vers la marginalisation que l'on provoque. Les chiffres, et en particulier ceux des demandes d'aide auprès des organisations sociales privées, démontrent ce phénomène. Les queues devant les services de distribution de produits de base le sont également. Ce phénomène est indigne de notre société qui, comme le dit la Constitution fédérale, doit se préoccuper des plus plus faibles de ses membres. Mais c'est également irresponsable lorsque ça touche des jeunes, des jeunes qui se trouvent dans une situation de précarité sociale, qui devraient avoir besoin d'un soutien professionnel pour pouvoir éviter de tomber pour toute leur existence dans une précarité et un besoin d'assistance.

C'est la raison pour laquelle... *[temps de parole écoulé]*

Bapst Bernard (UDC/SVP, GR). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet. J'interviens au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Nous avons étudié la motion "Suppression du principe de remboursement dans la loi sur l'aide sociale" avec beaucoup d'intérêt. Les motionnaires demandent la suppression de l'obligation de rembourser l'aide matérielle perçue par une personne en vertu de l'article 29 de la loi sur l'aide sociale. Ils estiment que pour les personnes en situation précaire, recourir à l'aide sociale s'apparente actuellement, du fait du principe de remboursement, à contracter une dette, ce qui constitue une entrave au vu de la loi, qui est de favoriser l'aide ponctuelle et incitative, l'autonomie et l'intégration de la personne dans le besoin. Cette obligation de rembourser incite un certain nombre de personnes à s'adresser aux associations caritatives plutôt qu'à

l'Etat. Les motionnaires estiment également que les associations qui aident sur le terrain seront soulagées et que le travail administratif des services sociaux seraient également diminué.

Le nombre de dossiers dans notre canton est élevé puisqu'il dépasse les 4000. Cela représente un taux de 2,3% de la population, ce qui nous donne un taux de 624 francs par habitant. En comparaison, Genève enregistre un taux de 1700 francs par habitant. Le panel des personnes en situation financière précaire pouvant obtenir l'aide sociale est large. Quasiment toute personne domiciliée dans notre canton peut bénéficier de l'aide sociale, qu'elle soit au bénéfice d'une autorisation de séjour ou non. Par exemple, l'aide sociale peut être demandée par des personnes admises provisoirement – requérants d'asile avec décision de non-entrée en matière ou requérants déboutés sans papiers –, par les détenus, par les personnes de nationalité étrangère dont l'autorisation de séjour a expiré et qui n'ont pas respecté le délai de départ ni donné suite à l'injonction de régler leur situation auprès de la police des étrangers; il y a les frontaliers, les personnes à protéger, les diplomates... Bien que nous soyons conscients que, dans la situation actuelle, une partie de l'aide investie n'est pas ou ne sera pas remboursée car les personnes qui ont bénéficié de l'aide quitteront notre canton, voire le territoire suisse et qu'il nous sera dès lors très difficile de nous faire rembourser, le principe de remboursement existe dans la moitié des cantons suisses.

Le principe de remboursement est une incitation à ne recourir à l'aide sociale qu'en dernier recours. Notre canton ne doit pas devenir un canton où le principe de l'arrosoir devient l'habitude. Nous constatons également que dans notre canton, des personnes ou des familles pratiquent une vision du monde post-moderne, où ils refusent de payer des impôts et des contributions sociales élevées. De nombreuses familles ou personnes individuelles ne veulent pas travailler à 100% alors qu'ils se trouvent en situation financière précaire. L'obligation de rembourser une aide demandée à la collectivité permet de responsabiliser le bénéficiaire et de l'inciter à entreprendre toutes les démarches utiles afin de retrouver une autonomie financière meilleure.

Enfin, nous nous posons la question suivante: pourquoi cette motion maintenant? Ah, le COVID! Cela tombe bien, c'est le bon timing. La loi sur l'aide sociale n'est-elle pas actuellement en consultation?

J'aimerais encore citer le président du Réseau santé social de la Gruyère dans son rapport d'activité 2020 – ce rapport est arrivé hier dans les communes. Le président cite: "Au vu de mon expérience, je trouve malvenu de donner la gratuité aux aides. C'est un très mauvais signal à ceux qui ne font que peu d'efforts. Qu'il y ait remboursement ou non de l'aide, pour tous les usagers, il a toujours été étudié dans quelle mesure il est possible de rembourser. Aussi bon nombre de personnes remboursent et ceci leur redonne de la dignité".

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe de l'Union démocratique du centre n'acceptera pas cette motion.

Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE). Es gibt unbestritten Begründungen, welche für eine Rückerstattungspflicht sprechen, zum Beispiel bei unrechtmässiger Überweisung infolge Erbschaft oder eines Lotteriegewinns usw. Es gibt aber viel mehr Gründe, die dagegen sprechen.

Sobald jemand zu arbeiten beginnt, wird die Berechnung nämlich kompliziert. Hinzu kommt eine mögliche Ungleichbehandlung durch die Sozialdienste, weil diese gemäss Artikel 68 die Möglichkeit haben, auf eine Rückzahlung zu verzichten – oder eben nicht. Also eine äusserst subjektive Angelegenheit, welche zum Vorteil oder zum Nachteil der Direktbetroffenen führen kann.

Das Ziel der Sozialhilfe ist in erster Linie die Existenzsicherung und dann die Unterstützung der Empfänger in der Wiedereingliederung auf dem Arbeitsmarkt. Die verlangte Rückerstattung der bezogenen Leistungen generiert jedoch Schulden, und die Leute geraten dadurch immer tiefer in einen Teufelskreis, aus dem sie kaum mehr herauskommen.

Das hat erhebliche negative Folgen, nicht nur für die Betroffenen selbst, sondern auch für ihre Kinder. Wie wir wissen und auch schon gehört haben, sind alleinerziehende Einelternfamilien stark von Armut betroffen, sie machen ganze 60 Prozent aus. Übrigens: Ein Drittel der Sozialhilfebezügler sind Kinder und Jugendliche, stellen Sie sich das einmal vor.

Der Staatsrat schreibt in seiner Antwort, dass die Rückerstattungen aus Erwerbseinkommen lediglich einen Anteil von ein bisschen mehr als 20 Prozent aller Rückerstattungen darstellen würden. Auch wenn uns 20 Prozent als nicht viel erscheinen, für die Betroffenen bedeutet die oftmals jahrelange Rückzahlungspflicht viel Geld - Geld, das sie dank ihrer Integration in den Arbeitsmarkt wieder selber verdienen. Das ist demotivierend!

Zu den Zahlen möchte ich nebenbei noch anfügen: Sie stammen aus dem Jahr 2008 (!) und aus der Erhebung aus dem Jahr 2010! Ich denke, solche Zahlen darf man für die vorliegende Beurteilung nicht heranziehen. Mich würde viel mehr interessieren, wie das im 2019 oder 2020 ausgesehen hat.

Zusammenfassend muss gesagt werden, dass wir mit der Rückzahlungspflicht die Probleme nur auf später verschieben und dass sie dann noch komplexer werden. Es ist ein System mit wenig Anreiz und Solidarität, verbunden mit zahlreichen

zusätzlichen Sorgen für die Bezügerinnen und Bezüger, wobei das Sozialhilfegesetz laut unserer Verfassung ja eigentlich das Gegenteil bewirken sollte.

Ich bin der Meinung: Wenn die Personen dann endlich wieder einer Arbeit nachgehen können und nicht mehr vom Sozialamt leben müssen, ist das doch toll. Lassen wir diesen Personen dieses erarbeitete Geld. Mit Sicherheit werden sie dabei nicht reich, aber sie können das verdiente Geld für sich behalten. So wie wir alle auch.

Zuletzt noch ein Wort zur Eigenverantwortung, welche in der Antwort des Staatsrats mehrmals herbeibemüht wird. Dieses Wort wurde nicht zu Unrecht in letzter Zeit vielfach in den Medien als «Unwort des Jahres» gehandelt. Warum?

Es ist das Abschieben von Verantwortung auf die, die es erwischt, ob selber verschuldet oder eben nicht. Sie alle werden stigmatisiert, ihrer Eigenverantwortung angeblich nicht nachgekommen zu sein.

Der Begriff Eigenverantwortung überdeckt zudem, dass ihm ein Rückzug der Gesellschaft und des Staates im Hinblick auf die Versorgung sozial Benachteiligter zugrunde liegt. Im vorliegenden Fall ist es nichts anderes als eine Politik-Entlastungsformel, eine Ent-Verantwortung der Politik.

Deshalb bitte ich Sie, werte Kolleginnen und Kollegen, nehmen wir unsere politische Verantwortung wahr und stimmen wir dieser Motion zu!

Garghentini Python Giovanna (*PS/SP, FV*). Je me permets de revenir sur deux phrases citées dans la réponse du Conseil d'Etat.

La première, je cite: "Le principe de remboursement est une incitation à ne recourir à l'aide sociale qu'en dernière extrémité." Cette phrase m'a particulièrement interpellée car elle ne correspond pas à la situation réelle que nous, les professionnels du social, rencontrons sur le terrain. Nombreuses sont les personnes qui ne font pas recours à l'aide sociale, ni d'ailleurs aux prestations complémentaires alors qu'elles en auraient le droit. Elles ne le font pas, soit par gêne, par honte, cela par peur de se voir refuser le renouvellement d'un permis B ou C, ou d'une naturalisation. Il est particulièrement choquant que ce dernier groupe, à savoir les ressortissants étrangers avec un permis B ou C, renoncent à une aide sociale à laquelle ils auraient droit. En effet, il s'agit d'un pan de la population particulièrement exposé à des risques de précarité, car ce sont ces personnes qui travaillent sans qualification dans des emplois mal rémunérés. Ces personnes sont nécessaires à notre économie, nous sommes allés les chercher pour avoir de la main-d'œuvre bon marché. Mais notre système social ne permet pas que leurs droits soient assurés lorsque survient un accident de parcours.

La deuxième phrase du rapport qui m'a interpellée, que je souhaite citer, est la suivante: "L'obligation de rembourser une aide demandée à la collectivité permet de responsabiliser le bénéficiaire et de l'inciter à prendre toutes les démarches utiles afin de retrouver une autonomie financière dans les meilleurs délais." Cette phrase également ne reflète pas la réalité, bien au contraire. Le fait de rembourser l'aide sociale reçue incite les personnes à rester à l'aide sociale plutôt qu'à retrouver un emploi. En effet, si le nouvel emploi procure un revenu à peine au-dessus du revenu à l'aide sociale, pourquoi travailler?

Hier, notre parlement a été fort sensible à la situation de jeunes qui peinent à trouver une formation ou un premier emploi et nous avons voté à la quasi-unanimité un postulat en leur faveur. Voulons-nous vraiment que ces jeunes – dont certains seront peut-être obligés de recourir à l'aide sociale –, voulons-nous vraiment qu'ils commencent leur vie professionnelle avec une dette? Avec l'obligation du remboursement, l'aide sociale ne remplit pas son rôle car elle ne garantit ni l'autonomie, ni l'intégration de la personne dans le besoin. L'obligation de remboursement ne fait qu'empêcher l'aide sociale de remplir son rôle de filet social.

Pour ces raisons, je vous invite à accepter cette motion.

J'aimerais encore ajouter un point au vu de ces allégations qui ne reflètent pas la réalité. Nous soutenons la demande des 58 associations qui ont signé le manifeste pour la dignité et demandons à M^{me} la Conseillère d'Etat d'impliquer les bénéficiaires dans les décisions qui les concernent comme gage de qualité et de pertinence pour une action sociale efficace. Il n'est pas trop tard pour demander à un groupe de bénéficiaires de participer à la consultation de la LASoc en cours actuellement.

Defferrard Francine (*PDC/CVP, SC*). Mes liens d'intérêts: je suis conseillère communale élue de la commune de Villars-sur-Glâne.

La motion qui nous est soumise ce jour demande de supprimer l'obligation de remboursement de l'aide sociale grâce à des revenus provenant d'une activité lucrative après la période d'aide, cela lorsque la situation économique du bénéficiaire s'améliore. Elle ne touche donc pas la question de l'obligation de rembourser l'aide sociale lorsqu'on reçoit avec effet rétroactif des prestations sociales telles que l'AI, la LPP ou lorsqu'on entre en possession de fortunes immobilière ou mobilière, tels un héritage ou un gain à la loterie, ou en raison de prestations indûment perçues. Le besoin de recourir à l'aide sociale peut toucher tout le monde, personne peu qualifiée ou hautement qualifiée. Quelques chiffres: en 2019, il y a eu 4135 dossiers d'assistance sociale avec 7301 personnes bénéficiaires dont 2223 enfants mineurs, avec une répartition

homme/femme équivalente. Sur les 1327 dossiers clos, plus de 76% ont été clôturés après une durée d'octroi de l'aide de trois ans au maximum et près de 33% des dossiers clos sont dus à une amélioration de la situation d'activité.

L'affirmation des motionnaires selon laquelle «la dette sociale dissuade certains bénéficiaires à sortir de leur situation d'indigence, n'ayant pour seule perspective le passage d'un minimum vital à un autre» est fausse.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les concepts et les normes de calcul de l'aide sociale de la Conférence suisse des institutions de l'action sociale (CSIAS) ont par principe acquis un caractère obligatoire dans le canton de Fribourg, cela par ordonnance de notre Conseil d'Etat. Lorsque, comme dans notre canton, il y a une obligation de remboursement sur des revenus provenant d'une activité lucrative, les normes en question prévoient ce qui suit :

1. lorsque l'aide a duré plusieurs années, le remboursement est réclamé au plus tôt un an après la fin de l'aide;
2. la limite de revenus prise en considération n'est pas le minimum vital, mais un budget élargi qui prend en considération notamment deux fois le forfait pour l'entretien et les impôts; les normes concernées (CSIAS) qualifient elles-mêmes de généreuse la limite de revenus qui doit être retenue, ce qui permet de consolider l'intégration économique et sociale;
3. la durée du remboursement est limitée à quatre ans au maximum.

La loi sur l'aide sociale est actuellement en cours de révision. L'avant-projet maintient le principe même du remboursement, par contre il l'assouplit pour les personnes en formation, notamment les jeunes, cela afin d'assurer une insertion durable de ces personnes et leur autonomie. Il prévoit également de renoncer à tout ou partie au remboursement dans les cas de rigueur, et voilà un terme abondamment prononcé mardi passé.

Le 12 mars dernier, le Conseil d'Etat a mis en consultation l'avant-projet de loi sur les prestations complémentaires pour les familles. Nous nous réjouissons de la concrétisation dans la loi d'un système de prestations en faveur des enfants en bas âge, tel prévu dans notre Constitution cantonale de 2004. L'introduction prochaine de ces prestations complémentaires est une réponse aux situations sociales précaires, notamment au phénomène de travailleurs pauvres et au chômage de longue durée. Le canton de Fribourg va ainsi introduire un nouveau filet de protection sociale. Ces familles n'auront plus besoin de recourir à l'aide sociale et n'auront plus à rembourser l'aide ainsi obtenue. Il y aura ainsi une somme de l'ordre de 6 millions soustraite au principe même du remboursement.

Le principe du remboursement est une incitation à ne recourir à l'aide sociale qu'en dernier ressort. Les modalités d'application du principe du remboursement de l'aide sociale telles que nous les connaissons aujourd'hui amoindrissent de manière non négligeable le principe même du remboursement. Elles sont un juste équilibre entre d'une part le principe de responsabilité pour chacun et chacune de tout mettre en œuvre pour subvenir à ses besoins par ses propres moyens et d'autre part l'intégration sociale et économique.

Le groupe Le Centre, à une très grande majorité, refusera la motion.

Besson Muriel (*PS/SP, SC*). Depuis une année et le début de la crise liée à la pandémie COVID-19, les milieux économiques et politiques font entendre leurs voix pour appeler à l'aide la Confédération et les cantons. Les millions, voire les milliards affluent. Or, la majorité la plus mal lotie est silencieuse et les associations caritatives se font les porte-voix de ces personnes qui sont tombées dans la précarité. En est pour preuve le manifeste pour la dignité témoignant de la réalité du terrain vécue par les associations, celles qui ont organisé dans l'urgence des distributions supplémentaires de produits de première nécessité dans le canton de Fribourg.

L'aide sociale est le dernier filet lorsqu'une personne ne trouve plus de travail, que toute sa fortune a été consommée et que la responsabilité n'incombe à aucune des assurances sociales. L'aide sociale se trouve au cœur de notre société dont les valeurs sont non seulement le libéralisme et la responsabilité individuelle, mais aussi la solidarité et l'entraide. La solidarité et l'entraide sont justement à la base de la cohésion sociale qui est garante d'une société pacifique fondée sur la dignité de ses membres et l'égalité des chances. Aujourd'hui, les personnes qui possèdent quelques économies essayent de survivre en renonçant à l'aide sociale par crainte des conséquences négatives. L'obligation de rembourser l'aide perçue peut maintenir une personne qui en a bénéficié en situation de précarité pendant une longue période. Ainsi cette difficulté n'incite pas les personnes à trouver un emploi car si elles perçoivent un salaire, elles devront alors rembourser petit à petit et leur rentrée financière ne changera que peu. Ainsi le remboursement de l'aide sociale équivaut, à mon avis, à donner d'une main mais reprendre d'une autre puisque quand une personne sort la tête de l'eau et retrouve un travail, elle est contrainte de rembourser cette aide.

Ayons le courage aujourd'hui d'abolir ce principe de remboursement de l'aide sociale qui mène à une iniquité et à une inégalité des chances. Si la Suisse et le canton de Fribourg aspirent à être un pays de tous les possibles et de mobilité sociale, il est temps de faire ce choix.

Pour ces raisons, au nom du groupe socialiste, je vous invite à accepter cette motion.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis présidente de la commission sociale de la Ville de Fribourg.

Vous l'avez entendu, deux principes, tout aussi nobles, s'affrontent. D'un côté, les partisans de cette suppression parlent de dignité. De l'autre côté, les opposants évoquent la responsabilité. Si l'on reste au niveau des principes, les deux camps ont des arguments pour eux. Comment demander le remboursement à des personnes qui font tout pour s'en sortir, comme par exemple les "working poors"? À l'inverse, n'est-il pas normal qu'une personne qui reçoit un héritage soit tenue de rembourser l'aide? Sur la base de ces deux exemples, on doit bien constater que si l'on reste au niveau des principes, on ne pourra pas résoudre de façon raisonnable toutes les situations qui se posent dans la réalité. Il faut que cette question soit analysée sous tous ses angles. Or, justement, la révision de la loi sur l'aide sociale est en consultation jusqu'au 26 avril. C'est dans ce cadre qu'il faudra évaluer si d'autres dispositions ne pourraient pas aussi être modifiées. Cela permettrait de créer un système plus équitable et qui tienne mieux compte des différentes situations. En outre, le projet de loi sur les PC famille vient d'être mis en consultation. Ce projet devra permettre de sortir de l'aide sociale les "working poors", ceux-ci ne seront plus à l'aide sociale.

En outre, j'aimerais revenir sur le lien qu'ont fait les motionnaires entre cette obligation de remboursement et les files d'attente pour les distributions caritatives. Selon les renseignements, et d'ailleurs qui ont été confirmés par ma collègue Garghentini, beaucoup de personnes ne sont pas venues demander l'aide sociale car elles étaient dans des situations légales précaires: permis B, illégalement en Suisse, en phase naturalisation... D'autres se sont trouvés dans cette précarité car ils avaient subi une réduction de revenu avec les RHT et pensaient n'être dans une situation que pour une courte période. Ce n'est donc pas parce que l'aide sociale était remboursable qu'ils ne sont pas venus à l'aide sociale. S'il y avait un lien entre le devoir de remboursement et ces files d'attente, alors il n'y aurait pas eu de files d'attente dans les cantons où il n'y a pas de demande de remboursement comme le canton de Genève ou le canton de Vaud. Or, c'est dans ces cantons que les demandes de biens de consommation de première nécessité étaient les plus fortes. La question du non-recours à l'aide sociale est un problème que connaissent tous les cantons et n'est pas liée au remboursement de l'aide.

Par conséquent, cette motion n'a pas choisi le bon créneau de temps. Le groupe libéral-radical va la refuser en l'état, mais examinera cette question dans le cadre de la révision de la loi sur l'aide sociale et des PC famille qui vont être soumises au Grand Conseil encore cette année. C'est pour cette raison que je vous invite à refuser cette motion comme le fera le groupe libéral-radical.

Senti Julia (*PS/SP, LA*). Lang lebe die Eigenverantwortung (oder Ent-Verantwortung, wie dies Kollegin Mäder Brühlhart schön erklärt hat), dies der Tenor des Staatsrates zum Vorschlag der Abschaffung des Prinzips der Rückerstattungspflicht von bezogener Sozialhilfe.

Um nochmals zu präzisieren: Wir diskutieren heute nicht darüber, ob die Sozialhilfebezüger, die unrechtmässig Hilfe bezogen haben, diese zurückerstatten sollen oder ob erhaltene Vorschüsse in Erwartung einer IV-Rente zurückerstattet werden sollen oder ob Bezüger, die sich aus diversen Gründen plötzlich in einer günstigen finanziellen Lage befinden, Beträge zurückbezahlen sollen - in diesen Punkten sind wir uns einig.

Die Diskussion dreht sich um das grundsätzliche Prinzip der Rückerstattung von bezogener Sozialhilfe.

Die Problematik zeigt sich in verschiedener Hinsicht, und heute haben wir die Möglichkeit, grundlegend etwas zu verändern, so dass unser soziales Auffangnetz wieder zeitgemäss und seiner Funktion würdig wird. Es geht nicht darum, wie die Kollegen von der SVP das fälschlicherweise verstehen, Sozialhilfe nach dem Giesskannenprinzip auszubezahlen. Diese Äusserung ist fast eine Anmassung!

Die grundsätzliche Rückzahlungspflicht wirkt auf Menschen, die nahe an der Armutsgrenze leben und oft sogar Anspruch auf Sozialhilfe hätten, abschreckend. Viele bevorzugen, das Hilfeholen so lange als möglich hinauszuzögern, was schlussendlich oft höhere Kosten über längere Zeit verursacht und das System somit zusätzlich belastet. Es gibt keine Statistik, wie viele Personen im Kanton von einer solch prekären Situation betroffen sind und auf die zustehende Hilfe verzichten, aus Angst oder Scham. Zudem hat Covid die Zahl der Betroffenen sicherlich nicht vermindert.

Hat jemand in der Vergangenheit Sozialhilfe bezogen, hängt es nicht zuletzt auch von den unterschiedlichen Arbeitsweisen der Sozialdienste ab, wie schnell er oder sie eine Aufforderung zur Rückzahlung der bezogenen Beträge zugestellt erhält. Unterschiedliche und oft unkoordinierte Praxis ist leider Alltag und führt zu einer Ungleichbehandlung der Betroffenen, je nach Wohnsitz im Kanton.

Die Bearbeitung und Begleitung von möglichen Rückzahlungsfällen ist personalintensiv und eine zusätzliche Bürde für die oft unterdotierten Sozialdienste. In Anbetracht der geringen Beträge, die effektiv von dieser Sparte zurückbezahlt werden können, ist es an der Zeit zu hinterfragen, ob sich dieser Aufwand lohnt. Vorstellbar bei der Abschaffung einer prinzipiellen Rückzahlungspflicht wäre eine Koordination der Nachverfolgung von Rückerstattungsfällen auf regionaler oder sogar kantonaler Ebene, wobei sie professionalisiert werden könnte und die Gleichbehandlung gesichert werden könnte.

Je länger desto mehr steigt der Druck auf das Sozialsystem, da man von ihm erwartet, strukturellen Wandel abzufedern. Beim Thema Rückbezahlung von Sozialhilfe ausschliesslich mit Eigenverantwortung zu argumentieren und sich dann zurückzulehnen, ist fahrlässig wenn nicht sogar ignorant! Die finanziellen Verhältnisse einer Person sind immer öfter von nicht „eigenverantwortlich“ beeinflussbaren Ursachen abhängig wie zum Beispiel Elternhaus, Ausbildungsmöglichkeiten, Arbeitsmarkt, Gesundheit, um nur einige zu nennen.

Es ist an der Zeit, einzusehen, dass Armut auch bei uns Realität ist, wenn auch oft versteckt. Vergessen wir nicht, dass es jede und jeden treffen kann und wir vor unerwarteten Ereignissen im Leben nicht gefeit sind. Wir dürfen heute keine Ignoranz zeigen und müssen entsprechend unserer Verantwortung als Kantonsparlament handeln.

Ich lade euch somit ein, diese Motion zu unterstützen und damit Weitsicht und Solidarität zu zeigen und dies im Vorlauf einer Revision des Sozialhilfegesetzes.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Nous sommes en train de traiter d'une motion, et la motion traite d'une modification d'une loi. Or, on sait très bien que les partis ont reçu en consultation la loi sur l'aide sociale et je trouve prématuré qu'on fasse déjà un débat sur cette loi. Je demande à la commissaire du gouvernement comment est-ce qu'elle va traiter la suite, suivant le résultat des votes auxquels nous allons, j'espère, procéder assez rapidement. Est-ce que vous allez nous redonner un document concernant cette modification d'une modification?

Schumacher Jean-Daniel (*PLR/FDP, FV*). Je parle ici en mon nom et non pas au nom de mon parti. Je forme mon intervention sur mon expérience aussi du terrain.

L'aide sociale, vous l'avez bien décrite, c'est le dernier rempart. Ce dernier rempart contre la pauvreté se fait sous la forme d'un prêt. Dans mon activité médicale, j'ai assez souvent affaire à ce genre de situations. Je vous explique comment elles se passent, où j'ai les services sociaux qui me demandent de trouver absolument une maladie pour qu'on puisse échapper à ce prêt. Je peux vous signaler que cette démarche-là coûte beaucoup et qu'elle n'est pas très humaine.

On parle de responsabilité... je ne vais pas être très long. On parle de responsabilité. Je n'ai pas vu, chez moi au cabinet, beaucoup de profiteurs. J'ai vu surtout des gens en détresse qu'il fallait aider. Je sais très bien que de devoir faire rembourser un prêt, ça prêterite leur engagement pour plus tard, ça leur scie les jambes. Il y en a qui y arrive, certainement. Comme vous avez des petits profiteurs, vous avez aussi des gens qui y arrivent. Mais la grosse masse, elle est vraiment très, très mise en difficulté par le remboursement de ce prêt. Je reviens sur le mot de responsabilité. Nous avons parlé l'autre jour, en parlant des aides aux entreprises qui ne sont pas des entreprises mirobolantes, eh bien là, la responsabilité j'aimerais que vous la preniez tous. Nous ne sommes pas dans une période de beau temps où on pourrait se baser sur la responsabilité. Nous avons quelque chose qui arrive en face. Avec cette crise sanitaire, nous aurons une crise économique sans précédent. Analysez un peu, ouvrez vos livres d'histoire, vous verrez qu'en 1918, dans les années 1920, il y a eu de grands changements politiques! On a fait un clivage dans la société. Lorsque je vous ai entendu discuter mardi, j'ai vu ce clivage encore plus grand et c'est pour cette raison que je vais soutenir cela. Parce qu'il faut soutenir les plus faibles. Une société qui n'est pas capable, dans sa richesse, de soutenir les plus faibles, n'a pas sa raison d'exister et va être soumise à une révolution. C'est ce que je crains pour les générations qui vont venir. Ce geste que l'on demande vis-à-vis de ces populations pauvres n'est pas démesuré.

Je reviens sur ce qu'a dit mon préopinant le docteur Zadory. Je sais qu'il faut changer la loi sur l'aide sociale. Mais je crois que ce dont nous avons discuté ce matin doit être profondément pris en considération avec ce que nous venons de dire. Je vous remercie de votre attention et je vous invite, aussi mes camarades du fond de la salle, à donner un oui, pour ne pas jouer ce jeu du clivage pour notre société.

Aebischer Susanne (*PDC/CVP, LA*). Dans le cas présent, avec ce qu'on est en train de vivre, je ne vais pas répéter tous les arguments qui ont été dits. Avec cette motion, on ne parle pas des gens qui ont triché ou qui devraient rembourser parce qu'ils ont eu un prépaiement ou bien qu'ils vont obtenir ou gagner au loto, ce qui est quand même assez rare dans notre canton. On parle bel et bien de citoyens qui sont dans une détresse absolue et j'aimerais vous rappeler, chères et chers collègues, avec les lois COVID qu'on a votées, avec les soutiens qu'on a votés pour soutenir les entreprises, pour soutenir différentes branches, il est temps qu'on ne parle pas que de la responsabilité individuelle mais de la solidarité.

C'est pour ces raisons-là que je vais soutenir cette motion. Il est important qu'on parle aussi des personnes qui sont vraiment au bord de la détresse.

Bourguet Gabrielle (*PDC/CVP, VE*). Je ne voudrais pas rallonger le débat, mais abonder dans le sens de mes deux préopinants. La personne qui se trouverait devoir demander l'aide sociale, ça peut être vous, ça peut être moi. Un pépin de santé ou une perte d'emploi, ça arrive à tout le monde, ça arrive dans toutes les catégories sociales. Des personnes qui craignent de créer une dette en devant demander l'aide sociale, j'en ai rencontrées, j'ai parlé avec elles, j'ai vu ce que ça signifie quand ça vous tombe sur la tête. Pour la dignité de ces personnes, des personnes qui en ont besoin, je vous demande d'accepter cette motion. J'accepterai cette motion.

Fagherazzi-Barras Martine (*PS/SP, SC*). Je déclare mon lien d'intérêt: je suis membre du comité de Pro Familia Fribourg.

«Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien minimal a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine». Ce principe est rappelé en ces termes à l'article 36 de la Constitution fribourgeoise.

Le canton de Fribourg s'apprête à entreprendre une longue réflexion pour réviser sa loi sur l'aide sociale. Mais il nous paraissait urgent, en ces temps de crise, d'assouplir rapidement les conditions d'accès à l'aide étatique et mettre en avant un facteur qui, dans cette loi, dissuade les potentiels bénéficiaires à faire une demande ou prêterite ceux qui la font. En effet, sur Fribourg, demander l'aide sociale s'apparente encore et toujours à contracter une dette, comme si dans ce canton le fait de recevoir une prestation d'aide quand on touche le fond et qu'on passe en-dessous du minimum vital, non pas par choix, mais par ricochets de contextes sociaux ou économiques, n'était pas un droit social fondamental, mais une faveur momentanée.

Alors que dans tous les cantons romands et la moitié des cantons suisses «donner de l'aide» au sens littéral du terme et la financer par l'impôt, ne semble pas être une mission impossible, à Fribourg, à lire la réponse du Conseil d'Etat – qui nous répète comme un crédo indéboulonnable que notre système est basé sur la «responsabilité individuelle» –, on préfère continuer à «prêter de l'aide». Motif? Supprimer le remboursement contribuerait, je cite, «à créer une brèche dans nos institutions». La seule brèche qu'on continue de creuser dans ce canton en maintenant ce système, c'est le fossé des inégalités et de la spirale de la précarité.

Or, les associations qui gèrent et côtoient la précarité au quotidien le clament aujourd'hui haut et fort dans leur manifeste: le principe de remboursement a des effets rédhibitoires et pervers.

Tout d'abord, le remboursement de l'aide sociale est clairement un obstacle au désendettement. Certaines commissions sociales refusent une remise partielle de la dette, partant du principe que ces personnes pourront rembourser les prestations perçues. Pire, certaines mettent en place des stratégies de contournement de la prescription de remboursement en mettant, par exemple, la dette sociale en poursuite de façon à obtenir un acte de défaut de biens qui aura une durée de prescription de vingt ans et qui pourra être relancé aussi souvent que nécessaire. Il existe donc des processus de contentieux pernicieux, subjectifs et très variables d'un service social à un autre, créant des disparités d'appréciation et de traitement des dossiers.

L'obligation de rembourser engendre ensuite un nombre non négligeable de personnes qui n'osent pas demander l'aide sociale de peur de s'endetter ou de se voir refuser l'accès à d'autres prestations. Aujourd'hui, qu'on se le dise, il y a nonante fois plus de personnes qui renoncent à leur droit d'aide sociale que de personnes qui abusent des prestations. Les potentiels ayants droit se tournent alors vers d'autres formes d'aides privées ou paraétatiques qui peuvent leur offrir une aide ponctuelle certes, mais pas dans les mêmes conditions-cadres globales et coordonnées que l'Etat est en mesure de leur fournir. Car l'aide sociale n'offre pas que des prestations d'aide financière, mais un encadrement solide au niveau du conseil, de la formation et de la réinsertion sociale. Elle prend également en charge les problématiques affectant les dépendants directs du demandeur. Renoncer à l'aide sociale, c'est donc se priver de ces précieux piliers soutenant et c'est surtout repousser une prise en charge précoce qui ne fait qu'aggraver et complexifier la situation des personnes dans le besoin. Les coûts sociaux liés à l'obligation du remboursement de l'aide sociale paraissent donc bien plus importants que ce que rapporte au final à l'Etat cette obligation de remboursement.

La crise COVID que nous vivons nous a ouvert les yeux sur le fait qu'il suffit parfois qu'un maillon de la chaîne saute, bien indépendamment d'une quelconque forme de responsabilité individuelle, pour que tout s'enchaîne très vite. Cette crise a des effets domino inéluctables qui engendrent une nouvelle vague de personnes précarisées qui auront besoin d'une aide structurelle adéquate. Elle accélère le besoin urgent de mettre des dispositifs d'aide plus incitatifs et solidaires pour soutenir ces personnes.

La solidarité de la rue au travers des associations a su s'organiser et réagir avec une admirable rapidité, poussant leur engagement parfois bien au-delà de leur mandat initial. Ne serait-il pas temps que le canton et les communes fassent de même et s'engagent concrètement et rapidement pour un changement de paradigme en cautionnant désormais une responsabilité collective plus solidaire?

C'est ce que demande le groupe socialiste et c'est ce que demande le Collectif pour la dignité qui, aujourd'hui, tire clairement la sonnette d'alarme. Alors Mesdames et Messieurs les parlementaires, c'est maintenant qu'il faut se montrer solidaires et prendre soin des personnes les plus vulnérables de notre société. C'est maintenant qu'il faut être réactifs en acceptant cette motion.

Gaillard Bertrand (*PDC/CVP, GR*). Je m'exprime à titre personnel. Je vais étonner beaucoup de monde dans cette salle, mais j'ai une certaine sympathie pour la motion. Etant très à droite, je ne suis à la base pas contre des remboursements. Par contre, il y a une chose que je soutiens, c'est qu'on ne doit pas peser sur la tête des bons élèves. La motion aurait au moins un mérite, c'est celui de discuter et de débattre. Lors du débat, l'on pourrait définir qui est quoi, comment, c'est-à-dire définir le peu de

cas qui n'ont pas besoin d'être remboursés, ou alors par une compensation. Parallèlement, mon esprit de droite me dit qu'on doit compenser par une économie de moyens donnés: moins de personnel à traiter, moins d'administratif... Pour cela, pour qu'il y ait débat, je soutiendrai la motion. Pas forcément pour être plus social, mais pour soutenir les gens qui font un effort.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Es wurde viel über das Thema gesprochen. Ich glaube, man kann dieser Motion guten Gewissens zustimmen.

Mir hat es gefehlt, dass es nie zum Thema gemacht wurde, ob es überhaupt Regeln gibt, in welchem Fall man zurückfordern darf. Wenn jemand einen Sechser im Lotto macht oder eine grosse Erbschaft erhält, ist es fast selbstverständlich, dass diese Leute zurückzahlen. Aber, in welchem Fall genau und ob es Abstufungen gibt, das ist mir nicht klar.

Bis heute ist es so, dass es der Willkür des Sozialdienstes überlassen ist, ob jemand zurückzahlen muss oder nicht. Mir hat eine Person gesagt, die im Sozialdienst arbeitet, sie müsste eine 50 Prozentstelle schaffen, damit man systematisch den Leuten nachgehen könnte und sie darauf aufmerksam machen müsste, dass sie zurückzahlen wollen.

Die heutige Willkür, die zwischen Sozialdiensten herrscht, die sich extrem engagieren und solchen, die nicht, das sollte nicht so bleiben.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Comme beaucoup d'entre vous l'ont relevé, en effet, tout le monde peut un jour se retrouver à l'aide sociale. Une maladie, une perte d'emploi, un divorce, une entrée plus difficile dans le monde de la formation et, très rapidement, on peut se retrouver à l'aide sociale. L'aide sociale est vraiment un des éléments d'assurance sociale et politique sociale du canton qui est indispensable pour permettre de soutenir et d'appuyer les personnes qui en ont besoin. J'aimerais le dire ici: ce n'est jamais facile effectivement d'aller à l'aide sociale et dans la plupart des cas, les gens essaient effectivement d'abord d'utiliser leur fortune, essaient de se débrouiller tout seuls avant de venir à l'aide sociale. Et pourtant, l'aide sociale est aussi là pour conseiller, soutenir et je pense que c'est un élément extrêmement important que l'on a d'ailleurs renforcé dans le projet de loi que nous avons mis en consultation.

Le Conseil d'Etat relève que l'obligation de remboursement se fonde sur le mode de financement de prestations, c'est-à-dire par le biais des impôts, et dans le système de protection sociale, l'aide sociale est l'ultime filet de sécurité. Effectivement, l'obligation de remboursement se fonde aussi sur le principe de la responsabilité, même si vous avez été plusieurs à le relever, finalement on constate que la plupart des problèmes à l'aide sociale sont avant tout structurels et ne peuvent être imputés exclusivement à la responsabilité individuelle. On le voit bien avec le chômage de longue durée ou encore aujourd'hui avec la crise.

Dans la question de l'obligation du remboursement, M^{me} la Députée Cotting l'a précisé, ce qui est demandé c'est uniquement la suppression d'obligation de remboursement pour l'obtention des revenus provenant d'une activité lucrative. Pour tous les cantons qui ont supprimé l'obligation de remboursement, toutes les obligations de remboursement liées à des prestations versées à titre d'avance, à des prestations versées indûment en raison d'une faute du ou de la bénéficiaire, en raison d'une vente d'un bien immobilier ou mobilier, d'une fortune venant d'un héritage ou de gain de loterie, sont remboursables. D'ailleurs, dans plusieurs cantons, notamment le Valais qui vient de le supprimer récemment, il reste un article qui dit que lorsque la personne est revenue vraiment à une très meilleure situation, il reste une obligation de remboursement.

Pour ce qui concerne la loi sur l'aide sociale, elle est effectivement en consultation jusqu'au 26 avril. Donc dans cette loi, nous avons prévu plusieurs assouplissements. Il n'y aura plus d'obligation de remboursement pour des personnes, notamment les jeunes qui sont en formation. On prévoit de pouvoir lever l'obligation de remboursement pour les cas de rigueur et, comme vous l'avez relevé, on vient de mettre en consultation la loi sur les prestations complémentaires: ça concernera 800 familles qui sont aujourd'hui à l'aide sociale, qui vont sortir de l'aide sociale, qui seront au bénéfice des prestations complémentaires et ces prestations complémentaires, elles, ne sont pas remboursables.

Pour la question des chiffres, nous avons donné des chiffres de 2008 parce c'était une enquête que nous avons faite alors pour savoir ce que représentait ce remboursement uniquement sur revenu provenant d'une activité lucrative et, en 2008, nous avons sur un total d'aides financières qui avait été accordées de presque 24 millions, 1 617 496 francs de remboursement pour ces activités lucratives. Cela comprenait même les héritages et les gains de loterie. Le 80% du montant de remboursement, c'était des avances prestations AI/PC/LAsi et autres prestations de protection sociale. Pour 2020, on a refait le calcul. Nous avons octroyé, avec les communes, 50 millions d'aide sociale et le total des remboursements c'est 22% de cette aide. C'est 11 millions qui ont été remboursés. Mais nous n'avons pas le pourcentage de ce qui est dû à un remboursement uniquement sur revenu provenant d'une activité et le reste, mais si on part du principe qu'on garde cette proportion de 20%, ce serait un peu plus de 2 millions qui auraient été remboursés. Je rappelle que pour que le service social demande le remboursement, comme l'a relevé M^{me} la Députée Defferrard, il y a un calcul élargi qui est fait, qui comprend deux fois le forfait pour l'entretien, les frais effectifs du logement, les frais médicaux de base, les autres dépenses obligatoires telles que impôts, assurances, contributions d'entretien, frais de santé et autres frais justifiés à hauteur des dépenses effectives et que c'est la différence qui

est demandée, et que cette durée ne peut pas être plus longue que quatre ans. Par contre c'est vrai, on constate que certains services sociaux appliquent des règles ou un suivi plus souples du remboursement que d'autres.

En ce qui concerne la question de M^{me} la Députée Garghentini, qui demandait que l'on implique des bénéficiaires dans les réflexions, on peut alors dire que cela est fait. Nous avons participé au projet de l'Artias, il a deux ans, qui a entendu des bénéficiaires de l'aide sociale de tous les cantons romands. Il y a tout un travail qui a été fait avec ces bénéficiaires. Ensuite, il y a eu une journée l'année passée à laquelle nous avons participé pour avoir le retour de cette parole et nous avons tenu compte des éléments qui sont ressortis de ces travaux pour les intégrer dans notre projet de loi qui est en consultation. Notamment sur des questions des prestations circonstanciées, il y a toute une série d'éléments qui ont été pris en compte. Par ailleurs, les personnes concernées peuvent tout à fait participer à la consultation: l'article 24 du règlement sur l'élaboration des actes législatifs permet à toute personne qui le veut de consulter les projets en consultation, donc il n'y a pas de souci pour le faire.

Je rappelle encore que dans le cadre du COVID, le Conseil d'Etat a libéré un million pour soutenir les personnes dans le besoin. Donc nous avons pu, avec ce million, d'une part attribuer des montants à Caritas pour augmenter le nombre de personnes pour une écoute, pour les personnes qui étaient dans le besoin et qui se retrouvaient en difficulté et qui n'auraient pas été dans les services sociaux, donc Caritas a la possibilité d'octroyer des montants de 2000 francs par personne. Nous avons également augmenté les dotations de plusieurs institutions pour pouvoir élargir l'accueil et l'encadrement et nous avons aussi octroyé des montants à différentes associations qui l'ont souhaité, qui distribuent de l'alimentation. Nous soutenons encore ces associations avec des montants pour les accompagner dans cette distribution.

J'ai entendu que certains d'entre vous souhaiteraient que ce thème soit rediscuté dans la loi. Vous déciderez le sort que vous réservez à cette motion. Pour répondre à M. Zadory, si le Grand Conseil accepte aujourd'hui la motion, comme la fin de la consultation de la loi c'est le 26 avril, à ce moment-là, nous introduirions la suppression de l'obligation de remboursement dans le projet de loi qui sera soumis au Grand Conseil. Si vous refusez cette motion, j'imagine, comme M^{me} la Députée de Weck l'a relevé, que la question reviendra dans le débat en commission et ensuite ici au Grand Conseil.

Pour terminer, j'aimerais soutenir les propos de M. le Député Schumacher et rappeler ici que les personnes qui demandent l'aide sociale ne sont pas des personnes qui profitent. Ce sont des personnes qui ont absolument besoin de cette aide sociale. Un tiers sont des familles monoparentales, un tiers sont des personnes qui ont vécu le chômage, ce sont vraiment des personnes qui en ont besoin. Je l'ai dit au début du débat, ce n'est pas facile de venir à l'aide sociale et d'ailleurs vous savez que nous avons un inspecteur social et nous constatons que les cas d'abus, c'est vraiment 1% des situations. On voit donc bien que c'est un dispositif qui répond aux besoins des personnes.

C'est avec ces remarques-là que je vous demande de refuser cette motion qui vise à modifier l'actuelle loi sur l'aide sociale.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 53 voix contre 45. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Flechtner Olivier (SE,PS/SP,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP). *Total: 45.*

Ont voté non:

Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP),

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP). *Total: 53.*

S'est abstenu:

Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Rapport 2020-DSAS-148

Service de l'enfance et de la jeunesse : état des lieux et perspectives (rapport sur postulat 2019-GC-18)

Représentant-e du gouvernement: **Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales**
 Rapport/message: **02.02.2021 (BGC mars 2021, p. 966)**

Discussion

Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE). Als Co-Postulantin danke ich dem Staatsrat - auch im Namen von Mit-Postulant André Schneuwly - für den heute vorliegenden Bericht. Dieses Postulat hat einen gewaltigen Stein ins Rollen gebracht, was auch dringend notwendig war, wie wir heute sehen.

Seit der Annahme des Postulats durch den Grossen Rat im Mai 2019 hat sich viel getan im Jugendamt. Mit 7,8 zusätzlichen Vollzeitäquivalenten hat sich die Situation im Sektor der direkten Sozialarbeit erheblich verbessert. Ebenso zielt die Neuorganisation dieses Sektors, im Speziellen bezüglich der Gruppenleitungen und auch der Zweisprachigkeit, in die richtige Richtung, was wir Postulanten und die Fraktion Mitte-Links-Grün mit Genugtuung zur Kenntnis nehmen und bestens verdanken.

Und doch gibt es noch viel zu tun. Gemäss dem ECOPLAN-Bericht besteht weiterhin ein erhöhter Bedarf an Fachpersonen im Kinderschutz. Die Arbeitslast dieser Fachpersonen ist im Vergleich zu anderen Kantonen der Romandie immer noch viel zu hoch.

Im Jahr 2015 wurden 2 700 Dossiers bearbeitet, im Jahr 2019 waren es bereits knapp 3 500 Dossiers. Die Berechnung der effektiven Fallbelastung ist allerdings nicht ganz einfach, weil in unserem Kanton ein Dossier mehrere Kinder enthalten kann, wenn in einer Familie mehrere Kinder von einer Massnahme betroffen sind. In anderen Kantonen zählt jedes Dossier nur je ein Kind.

Um die Arbeit und die Arbeitsbelastung letztendlich genauer auszuweisen, wäre es wichtig, wenn man feststellen könnte, wie viele KINDER (und nicht wie viele Dossiers) insgesamt betreut werden.

Eine Höchstzahl von Fällen pro Fachperson könnte das Problem zusätzlich entschärfen, vorausgesetzt sind jedoch die Überarbeitung und Neuausrichtung der Arbeitsprozesse und Strukturen.

Die Bearbeitung der Dossiers erfolgt aktuell in regional zuständigen Gruppen, aber alle haben ihren Arbeitsplatz zentral in der Stadt Freiburg. Lange Anfahrtswege und damit wertvolle verlorene Arbeitszeit sind somit an der Tagesordnung. Es sollte deshalb dringend geprüft werden, ob zusätzliche Standorte auch in andern Bezirken notwendig sind und ob der offizielle Arbeitsort der betroffenen Mitarbeitenden an diese Standorte verlegt werden könnte. Es würde durchaus Sinn machen, Standorte des Jugendamtes an die regionalen Berufsbeistandschaften - oder noch besser direkt an die Friedensgerichte - in den jeweiligen Bezirken zu koppeln. Generell sollte die Zusammenarbeit zwischen dem Jugendamt und den Friedensgerichten im Speziellen gestärkt werden.

Die Fachpersonen für Kinderschutz sind hauptsächlich für die Durchführung der von der KESB, also vom Friedensgericht, angeordneten Kinderschutzmassnahmen zuständig. Gemäss dem Bericht von ECOPLAN sollte sich die Wahrnehmung von darüberhinausgehenden Aufgaben (also jene ohne offiziellen Mandate) an der Auslastung der Mitarbeitenden orientieren. Diese Massnahme birgt jedoch die Gefahr, dass die Dossiers des einvernehmlichen Kinderschutzes nicht mehr oder ungenügend bearbeitet würden. Das muss auf jeden Fall verhindert werden, da gerade hier viel Präventionsarbeit geleistet wird, welche schliesslich wiederum verhindert, dass ein Mandat durch ein Friedensgericht ausgesprochen werden muss.

Was die Erweiterung der ambulanten Dienste anbelangt, so ruft der Staatsrat im seinem Bericht diese Dienste auf, "die Dimensionen und Verpflichtungen des Kinderschutzes in ihre Arbeit verstärkt einzubinden, da ein starker Anstieg der Fälle zu beobachten ist, in denen die Kinder Hilfe brauchen". Dazu folgende Fragen:

- > In welcher Form werden diese Organisationen konkret über diesen Sachverhalt informiert?
- > Wird ihr Leistungsauftrag entsprechend angepasst und ihre Ressourcen gestärkt?

Zum Schluss versichert der Staatsrat, dass er die Umsetzung der Empfehlungen des ECOPLAN-Berichts aufmerksam mitverfolgen wird. Wir fragen uns: Genügt hier ein aufmerksames Mitverfolgen?

(Redezeit abgelaufen)

Müsste die Umsetzung nicht eher gemäss einem definierten Zeitplan überprüft werden? Auch wird im Bericht kein Wort verloren über die Kostenfolge sowie die Finanzierung der Umsetzung dieser ECOPLAN-Empfehlungen. Für entsprechende Erklärungen danke ich bestens.

Mit diesen Bemerkungen nimmt die Fraktion Mitte-Links-Grün Kenntnis vom Bericht. Besten Dank für die Antworten auf meine Fragen.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). En préambule, je remercie les députés Mäder et Schneuwly d'avoir déposé ce postulat. Grâce à cette intervention, une analyse externe a été demandée à Ecoplan.

Cela fait déjà de nombreuses années que des questions se posent sur le fonctionnement du Service de l'enfance et de la jeunesse et sur la surcharge des domaines liés à la protection de l'enfance. A ce titre, en décembre 2019, le Club des questions familiales avait organisé une table ronde réunissant des acteurs de la protection de l'enfance. Chaque intervenant issu des départements de la justice et de la DSAS a fait le constat d'un manque de ressources à tous les échelons du processus. Il y a aussi une surcharge au niveau de la Justice de paix, des manques de postes à l'AEMO par exemple. A tous les niveaux, les professionnels travaillent à flux tendu. Nous devons agir, et agir vite. Il est évident que plus on investit au moment de la crise et plus le taux de réussite sera élevé. La sous-dotation donnée aux intervenants de protection de l'enfance se répercute à tous les niveaux de l'intervention. Il n'y a pas de continuité. On ne peut pas s'appuyer sur des intervenants qui peuvent suivre et connaître suffisamment les situations. Dès lors, le groupe le Centre se demande pourquoi le Conseil d'Etat ne donne pas les postes demandés. Il y a deux raisons possibles à cela: soit il pense qu'il y a un manque d'efficacité dans le Service, soit il ne se donne pas les moyens de soutenir sa jeunesse.

Aujourd'hui, je suis frustrée de donner un avis sur votre réponse au postulat sans avoir pu lire ce fameux rapport Ecoplan. Comment voulez-vous que l'on juge les moyens accordés à ce Service sans pouvoir se reposer sur une analyse fondée? Pourquoi seuls les membres de la Commission des finances et de gestion ont pu y avoir accès? Pourquoi une mise sous cloche de l'information? Y a-t-il des choses à cacher? Serait-il donc possible de prendre connaissance de ce rapport, et si non, pourquoi?

Ainsi, je me bornerai à donner le message du groupe du Centre qui reconnaît un manque de force à toutes les niveaux du processus et qui est conscient de la place centrale du SEJ, particulièrement dans le secteur de l'action sociale directe. Le groupe du Centre souhaite que l'Etat se donne les moyens de mettre à niveau les services de protection de la jeunesse, rangeant les mesures homéopathiques où les EPT sont obtenus au compte-gouttes. C'est le moment d'une intervention aux soins aigus. Ce renforcement permettra d'améliorer la coordination entre les intervenants et de prendre soin de notre personnel qui ne peut pas travailler constamment à flux tendu. Il est important d'avoir un système global suffisamment fort à tous les niveaux de l'intervention. Le défi est d'intervenir tôt et pour cela il faut un réseau professionnel solide à Fribourg.

Wicht Jean-Daniel (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical a étudié avec beaucoup d'intérêt le rapport livré suite au postulat déposé par nos collègues Mäder et Schneuwly. Mon lien d'intérêt: papa de deux enfants, grand-papa de quatre petits-enfants.

La protection de l'enfant doit être prioritaire. Il n'est pas acceptable qu'un enfant, innocent par nature, soit maltraité dans notre société. En conséquence, la prise en charge d'un enfant lors d'une situation de nécessité doit être prioritaire et parfaite.

Le rapport nous montre une situation inacceptable au sein de ce service pour plusieurs raisons: volume de travail trop important par rapport aux équivalents plein-temps, problématiques légales créant une augmentation du travail, situation en matière d'asile critique avec l'arrivée de nombreux mineurs non accompagnés – on pourrait certainement encore ajouter aujourd'hui les problèmes liés à la pandémie –, distances parcourues par les IPE trop importantes... Dernier point à relever: le marchandage d'équivalents plein-temps supplémentaires entre directions de notre canton.

Tout ce qui est rapporté montre à l'évidence que l'organisation du service n'a jamais été adaptée, ou alors tardivement, à l'évolution de la situation. Un manque flagrant d'anticipation. Le personnel souffre visiblement de cette situation, si l'on prend en compte les absences pour cause de maladie. Le rapport n'indiquant pas le nombre d'EPT du service, nous avons recherché la source et il semblerait que ce soit environ 60 EPT. Selon les chiffres donnés dans le rapport, les absences représentent en moyenne, les trois dernières années, 7,7 jours par EPT. C'est énorme. Cela représente 2,5 mois d'absence pour dix collaborateurs.

Le groupe libéral-radical regrette que l'analyse d'Ecoplan ne figure pas dans le rapport qui nous est soumis ce jour.

En conclusion, nous souhaitons vivement que le Service de l'enfance et de la jeunesse puisse retrouver rapidement une situation normale, qu'il dispose des ressources correctes pour remplir sa mission importante. D'abord, nous pensons qu'il faut poursuivre la réorganisation. Sur ces considérations, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié avec attention ce rapport. Je tiens à saluer en préambule le travail pas toujours aisé de toutes les intervenantes et tous les intervenants du SEJ. J'aurais pu citer mon lien d'intérêts: assesseur à la Justice de paix. Je peux vous dire que je vois très souvent la qualité du travail fourni par ces personnes.

Comme les intervenants précédents, je suis un peu déçu de ne pas avoir le rapport Ecoplan qui nous permettrait d'être un peu plus précis dans nos interventions. Néanmoins, je vais être bref et citer deux points. Le nombre de dossiers à traiter est en constante augmentation. C'est une évidence. Dans le rapport, on dit qu'un besoin en ressources humaines subsiste malgré la dotation supplémentaire. A ce sujet, je tiens à préciser que notre groupe est conscient de la problématique liée aux augmentations du travail de ces personnes du SEJ et que nous sommes aussi favorables à l'augmentation des EPT mis à disposition. Nous avons déjà amendé le budget 2020, malheureusement sans succès pour cette augmentation de dotation. Notre position est inchangée. Nous sommes toujours favorables à des postes supplémentaires compensés par des postes pris dans des services surdotés.

Concernant un autre point du rapport, nous avons vu que les domaines d'action prioritaires ont été identifiés. Pour nous, au-delà des priorités évoquées, nous estimons qu'une des priorités est aussi d'analyser la gouvernance de ce SEJ. Nous devons savoir si les nombreuses remarques évoquées sur le fonctionnement du SEJ sont justifiées. Ce service est important et il est primordial pour nous d'avoir la garantie d'une gouvernance optimale.

Avec cette considération, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). J'interviens au nom du groupe socialiste et déclare mes liens d'intérêts: je suis assesseure à la Justice de paix de la Broye et membre du comité du Point Rencontre à Fribourg.

Notre groupe a étudié avec attention le rapport qui nous est soumis suite au postulat de nos collègues Bernadette Mäder-Brühlhart et André Schneuwly. Nous saluons la qualité de ce rapport. En remerciant M^{me} la Commissaire et la DSAS pour sa rédaction, nous regrettons toutefois, comme mes préopinants, l'absence du rapport Ecoplan.

Le contenu de ce rapport, même s'il n'est pas totalement complet, avance des constatations et des conclusions qui nous interpellent. Il permet un état des lieux et fixe noir sur blanc un certain nombre de constatations alarmantes concernant le SEJ, mais laisse cependant une petite note d'espoir sur de potentielles améliorations de la situation, même si ces améliorations sont en cours d'élaboration, de mise en place, et que leurs effets s'entendent surtout à moyen terme. Il est difficile d'entendre qu'on va travailler à moyen terme quand on parle d'enfants. Pour le lecteur qui en attendrait plus, on se rend compte que nous ne sommes qu'au début du processus. Celui-ci va s'étaler sur le moyen et le long terme, et cela rend finalement le rapport un peu frustrant.

Comme cela a été plusieurs fois relevé, les chiffres des dossiers et enfants suivis par chaque intervenant à la protection de l'enfance (IPE) sont clairement impressionnants mais aussi décevants et surtout inquiétants. Je ne reviendrai pas là-dessus. Cela a déjà été relevé précédemment. Si nous nous réjouissons de l'augmentation du personnel de ces dernières années, nous

ne pouvons que constater que celle-ci est encore et toujours insuffisante et fera l'objet du débat tout à l'heure avec la motion Kubski/Fagherazzi. Il est certain que le choix de devenir IPE est une vocation, chers collègues, et non pas un plan de carrière. Qui dit vocation, dit professionnel ne ménageant ni son temps ni sa peine pour protéger les enfants. C'est probablement grâce à cet engagement, dévouement et professionnalisme du personnel du SEJ que le système a tenu bon jusqu'à maintenant. Mais à quel prix? Si la protection des enfants est essentielle, celle des intervenants à la protection de l'enfance l'est aussi. Aujourd'hui, il est plus que nécessaire que tous les moyens d'amélioration des conditions de travail de ces IPE relevés par le rapport soient non seulement mis en place, mais également poursuivis avec méthode et persévérance. Je pense par cela à une meilleure réorganisation des services, à l'intensification des interventions et supervisions, et à une rapide réflexion sur la création d'antennes dans le reste du canton. Le rapport évoque une antenne à Bulle, mais la remarque sur les distances parcourues par année des IPE plaide clairement pour la création d'une deuxième, troisième antenne, ou plus.

A relever encore, la surcharge de travail entraînée par la difficulté de trouver une place d'accueil en institution ou en famille d'accueil lorsque les circonstances l'exigent. Cela arrive souvent dans un délai extrêmement court. Le canton de Fribourg possède de bonnes structures d'accueil pour les enfants, mais celles-ci sont malheureusement insuffisantes, suroccupées et parfois non adaptées aux différents besoins. Des efforts sont régulièrement entrepris mais ils ne suffisent pas à répondre à l'augmentation des demandes. Là aussi, il est clair qu'à l'avenir le Conseil d'Etat devra poursuivre et intensifier ses efforts afin de proposer des solutions pour améliorer durablement la situation.

En conclusion, le groupe socialiste insiste sur l'importance de rester toutes et tous extrêmement vigilants quant à l'évolution de la situation du SEJ. Nous tenons aussi à rappeler que ce rapport met en lumière un système certes perfectible, manquant encore et toujours de moyens, qui s'efforce jour après jour de parer à l'urgence et de mener en parallèle une démarche plus profonde et sur le long terme de soutien aux familles et à tous ceux qui s'occupent de nos enfants.

C'est avec ces remarques et en réitérant nos sincères remerciements au personnel du SEJ que le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. En effet, vous avez pu constater à la lecture de ce rapport que la situation s'est clairement améliorée au SEJ, que les 7,8 EPT qui ont pu être octroyés, dont cinq par le Grand Conseil, ont vraiment permis d'effectuer une réorganisation du secteur. On est là uniquement sur le secteur d'action directe du SEJ qui s'occupe des sans mandats officiels, des mandats, enquêtes sociales, curatelles de substitution, autres mandats et curatelles de représentation et recherche de paternité, ce qui a clairement permis d'améliorer la situation en arrivant à un résultat qui est de 77,6 dossiers par IPE. Je dois là préciser que le SSP a notamment évoqué cette question de 1,5 enfant par dossier. Ce n'est pas les informations qu'on a puisque nous avons, pour 2020, 3163 dossiers pour un total de 3591 enfants. Si on essaie, sur la globalité du secteur d'action directe, de se projeter en terme d'enfants, on est à 88 enfants par IPE, ce qui nous laisse quand même dans les comparaisons avec un nombre de dossiers encore trop élevé. Il nous ramène quand même dans la moyenne de certains autres cantons.

Nous avons pu réorganiser avec trois cheffes de secteurs qui n'ont plus de dossiers, qui elles sont en charge de la supervision et de l'intervention des équipes, ce qui a amené un net plus pour le soutien aux équipes. D'ailleurs, les différents partenaires avec lesquels le SEJ travaille, notamment les Justices de paix, ont relevé l'amélioration de la situation.

Nous n'avons pas rien fait toutes ces dernières années. J'aimerais quand même dire que ce sont 20,6 EPT qui ont été octroyés au service. Si je prends la moyenne de nombre d'enfants pris en charge, en 2015 c'était 3130 et aujourd'hui c'est 3591 enfants. Ce qu'il faut dire, c'est que les dossiers se sont complexifiés. Les situations se sont complexifiées. Le travail s'est complexifié aussi avec de très nombreux réseaux qu'il faut gérer. Cela demande aussi du temps et c'est important que les enfants puissent avoir un soutien qui soit optimal. Effectivement, nous sommes face à des enfants qui ont besoin de cet appui et de ce soutien du SEJ.

Le rapport Ecoplan est à disposition de toutes les personnes qui le souhaitent. C'est volontiers que je vous le remets. Nous l'avons présenté à la Commission des finances et de gestion et nous l'avons remis à l'ensemble des membres de la Commission des finances et de gestion. Je l'ai par ailleurs remis à celles et ceux d'entre vous qui me l'ont demandé. Il n'y a donc aucun secret dans ce rapport. Il est tout à fait à disposition. Il suffit de le demander.

Par rapport aux remarques de M. le Député Wicht, la question des RMNA, c'est notamment la situation dans laquelle nous nous sommes trouvés en 2016 avec la nombreuse arrivée de RNMA. Cette situation s'est stabilisée puisqu'il y a beaucoup moins de requérants d'asile, notamment de jeunes, qui arrivent. Pour la question des distances, nous sommes en discussion. Nous avons déjà annoncé notre intérêt pour avoir des locaux dans les travaux par exemple qui vont se faire au château de Bulle. Nous sommes en discussion avec le Service des bâtiments pour pouvoir avoir des locaux dans les deux autres régions pour éviter des kilomètres. Sur la question des absences, je veux d'abord dire que les absences figurant dans le rapport concernent uniquement le secteur d'action directe et qu'il faut être prudent dans l'interprétation des chiffres, parce qu'une absence de longue durée d'une personne peut avoir un effet conséquent sur les chiffres. Les chiffres pour l'année

2020 s'expliquent essentiellement pour des causes qui ne sont pas liées à la surcharge, notamment le COVID-19 ainsi que le nombre important de maternités. Tout est toujours relatif quand on interprète les différents éléments.

Le Conseil d'Etat est conscient de la situation. Il va accorder une attention particulière à ce service. C'est effectivement important qu'on puisse soutenir les IPE, réduire la charge de travail encore puisqu'il faut qu'on arrive à des chiffres qui se comparent entre cantons en terme d'enfants. Il faut dire aussi que dans le rapport Ecoplan, contrairement à ce qui a été dit par les syndicats, les 7,8 EPT ne sont pas compris puisqu'ils se sont basés sur les chiffres avant que nous n'octroyons ces EPT. Il fallait que l'on puisse comparer ce qu'on avait demandé. C'était une comparaison de la situation avec les autres cantons. Il faut aussi dire que dans les autres cantons, il y a aussi des améliorations qui se font parce que ce thème de la protection de l'enfance et de la jeunesse est vraiment un thème extrêmement important.

En ce qui concerne la suite, il y aura une attention sur ce nombre de postes. Il faut rappeler aussi que les recommandations d'Ecoplan mettent en évidence quatre domaines d'intervention que nous avons déjà commencés. Nous avons déjà eu les premières séances avec la direction du SEJ. Ce sont des travaux qui sont supervisés par le secrétariat général de ma Direction. Nous avons déjà planifié des séances avec les chefs de secteurs et ensuite l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices du SEJ. Nous allons intervenir sur quatre domaines:

- > Les ressources humaines. Il y aura donc cette question de la dotation mais aussi la question de la planification de la charge par IPE. Un dossier n'égalise pas un dossier par rapport au travail qu'il peut impliquer. Il faut donc qu'on trouve des critères de répartition. Il y a également toute la question de la formation continue.
- > Tâches et responsabilités du SEJ. Nous allons donc redéfinir les priorités du SEJ, savoir s'il y a des tâches que nous faisons qui sont de notre compétence ou non. Ce sont des discussions que nous allons mener, ainsi que de revoir les lignes directrices pour vraiment avoir les mêmes règles. Le rapport Ecoplan a ressorti qu'évidemment on est dépendant des mandats qui sont attribués par la Justice de paix. Les Justices de paix font du sur mesure pour chaque dossier.
- > Coopération avec les partenaires. Il faut discuter de la coopération avec les partenaires pour échanger, coordonner, et voir dans quelle mesure on pourrait simplifier un certain nombre de choses. On a des Justices de paix qui nous demandent des rapports intermédiaires et d'autres qui ne le font pas. Il y a toute une série de choses qu'il faut qu'on essaie de discuter avec eux pour avoir plus d'uniformité.
- > Communication et mise en œuvre des prescriptions. Nous allons travailler sur le flux d'informations hiérarchiques et le contrôle de qualité.

Voilà donc pour les travaux qui sont en cours et qu'on va mener ces prochains temps.

C'est avec ces remarques que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Motion 2019-GC-153

Modification de la loi sur l'enfance et la jeunesse et de toute autre loi concernée

Auteur-s:	Kubski Grégoire (PS/SP, GR) Fagherazzi-Barras Martine (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	19.09.2019 (BGC septembre 2019, p. 2520)
Développement:	19.09.2019 (BGC septembre 2019, p. 2520)
Réponse du Conseil d'Etat:	02.02.2021 (BGC mars 2021, p. 1074)

Prise en considération

Fagherazzi-Barras Martine (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis enseignante et membre du comité de Pro Familia Fribourg.

La charge de travail du Service de l'enfance et de la jeunesse n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Ses prestations se sont considérablement diversifiées et complexifiées, notamment suite à des modifications législatives fédérales et cantonales, mais aussi en fonction de la forte évolution démographique dans notre canton. Ce constat d'augmentation a fait réagir aussi bien les syndicats du service public que le monde politique, ainsi que différents partenaires directs du SEJ, notamment dans le milieu de la justice. Alarmés par un communiqué de presse du SSP et divers articles de presse faisant état d'une

importante disparité cantonale mettant le canton de Fribourg bien loin derrière les autres cantons romands en matière de mise à disposition de ressources humaines et du nombre de dossiers par intervenant au sein de cette structure, nous avons estimé en déposant cette motion qu'il serait judicieux de poser un cadre légal normatif et quantitatif qui permettrait d'assurer de manière garantie et pérenne des EPT suffisants, confortables, et surtout directement liés avec la charge de travail effective traitée par le SEJ.

Jusqu'à présent, l'Etat s'est plus efforcé de réagir au compte-gouttes pour pallier aux besoins en constante évolution de ce service mais a consenti finalement récemment à augmenter sensiblement le nombre d'EPT, en accordant 7,8 supplémentaires. C'est un apport non négligeable qui a certes permis d'alléger ou de mieux réorganiser la charge de travail des intervenants, mais c'est un apport qui ne permet malgré tout pas à notre canton de se situer dans les normes largement inférieures de la plupart des autres cantons romands. Parallèlement à cette augmentation d'EPT, la DSAS a également demandé un rapport externe afin de mieux cerner tous les axes qui peuvent être encore améliorés dans le fonctionnement et les structures du SEJ. Le rapport Ecoplan met par exemple en avant le fait que les activités des intervenants en protection de l'enfance se verraient encore facilitées par l'introduction d'un système informatique plus performant qui les aiderait à saisir aisément et trouver rapidement les informations déterminantes et, surtout, à extraire des statistiques qui permettent d'établir un nombre d'enfants par dossier puisque Fribourg, contrairement aux autres cantons romands, comptabilise le nombre de dossiers par intervenant et non un nombre d'enfants, ce qui ne permet pas d'établir clairement la charge de travail réelle et fiable à laquelle ils ou elles sont confrontés.

D'autres réorganisations structurelles d'encadrement et de meilleure coordination semblent porter leurs fruits. Toutefois et malgré ces améliorations ciblées déjà mises en place ou en cours d'être réalisées, le rapport Ecoplan constate que dans leur travail quotidien, les collaborateurs et collaboratrices du SEJ sont toujours exposés à une forte charge de travail et soumis à une pression accrue de la part des diverses parties prenantes externes. En outre, constat est fait qu'ils subissent une lourde charge mentale liée aux situations souvent émotionnellement délicates qu'ils doivent traiter, une charge chronophage dans la rédaction des rapports formels qu'ils doivent rendre mais aussi dans tout le travail de coordination qui les relie aux autres autorités impliquées dans les situations qu'ils gèrent.

Autre élément qui nous porte à croire qu'il est capital de renforcer maintenant les conditions de travail essentielles de prévention, de protection et d'encadrement des plus jeunes, c'est la crise COVID que nous traversons. Elle provoque des tensions relationnelles psychiques ou un certain désœuvrement au sein de certaines familles. Il convient donc de tout mettre en œuvre pour garantir une prise en charge et une protection maximale des enfants et des adolescents qui subiraient les conséquences de ces temps de pandémie déstabilisant.

En conclusion, la priorité principale que souligne le rapport Ecoplan reste toujours de garantir des effectifs en ressources humaines suffisantes et adaptées. Or, sous l'angle du nombre de postes par habitants, le SEJ à Fribourg reste à ce niveau largement sous-doté malgré l'introduction récente de 7,8 EPT. Soucieuse de garantir des conditions-cadres de travail qui répondent aux attentes exprimées par le personnel et d'éviter des défections temporaires ou définitives d'employés qui estiment ne pas disposer à ce jour des effectifs nécessaires à un accomplissement performant de leur tâche, notre proposition est un garde-fou supplémentaire qui permet d'atteindre de manière pérenne un objectif primordial, celui de garantir que les prises en charge soient traitées dans des conditions optimales en temps et en qualité. Nous vous invitons donc à la soutenir.

Meyer Loetscher Anne (*PDC/CVP, BR*). La motion dont nous parlons aujourd'hui a été écrite le 19 décembre, soit le lendemain de la table ronde organisée par le Club des questions familiales. Il est vrai que les intervenants du SEJ ont émis cette demande lors de cette rencontre. Ils demandaient aussi des forces pour l'administration, des collaborateurs scientifiques universitaires pour fournir des éléments d'analyse, et les autres intervenants durant cette table ronde ont aussi demandé des postes à la Justice de paix, à l'AEMO, à Rond-Point et encore bien d'autres.

Au moment de notre rencontre, on apprenait de la bouche du SEJ que chaque intervenant suivait 120 à 130 situations par année. On apprend aujourd'hui dans la réponse du Conseil d'Etat que pour l'année 2020, avec la réorganisation du secteur d'action sociale directe associée au pot supplémentaire octroyé au SEJ, cela a permis de soulager les intervenants de la protection de l'enfance dans la prise en charge des situations en baissant le nombre de dossiers de 95 à 76 EPT. On peut donc en conclure que cela va dans le bon sens, même si ce n'est pas encore suffisant.

Le groupe du Centre ne remet pas en question la demande d'un renforcement des EPT pour les intervenants de protection de l'enfance. Il s'est davantage penché sur la forme de l'octroi de postes de travail avec une indication dans la loi. On ne peut pas comparer le nombre d'enfants par classe ou dans un accueil extrascolaire et le nombre de dossiers suivis par une personne. Derrière chaque dossier il y a certes un enfant, mais la prise en charge est personnalisée. Or, c'est bien la prise en charge de manière simultanée qui crée le besoin d'indiquer un nombre maximal. Un nombre défini dans la loi créerait un précédent. Pourquoi les autres secteurs n'auraient pas aussi l'identification du nombre d'EPT par dossier? Il faudrait alors adapter chaque

loi. Le groupe du Centre préfère le pragmatisme et la flexibilisation de l'octroi des postes. Rien n'empêche de mettre une référence dans un règlement ou dans une planification, comme cela a été indiqué précédemment par M^{me} la Commissaire.

Avec ces commentaires, nous demandons au Conseil d'Etat d'octroyer les postes nécessaires selon l'analyse du rapport Ecoplan, mais le groupe du Centre refusera dans sa majorité d'inscrire un chiffre dans la loi. Je vous prie de ne pas interpréter notre vote à cette motion par un déni des besoins du service. Le raccourci serait purement populiste.

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion Mitte-Links-Grün.

Der Bericht von ECOPLAN hat die verschiedenen Schwächen der Organisation des Jugendamtes klar aufgezeigt. Dies wurde vorhin von allen Parteien in den verschiedenen Voten zum Bericht des Postulates bestätigt. Zusätzlich zeigen die statistischen Vergleiche auf, dass das Jugendamt im Kanton Freiburg trotz Erhöhung der Stellen immer noch stark unterdotiert ist. Da ist sofortiger Handlungsbedarf notwendig, das hat vorhin auch unsere Staatsrätin gesagt.

Es ist notwendig, dass dem Jugendamt nebst der internen Entwicklung, die auch sehr wichtig ist, weitere Ressourcen zur Verfügung gestellt werden, damit die Sozialarbeiterinnen und Sozialarbeiter ihre Arbeit professionell ausführen und den gesetzlichen Auftrag erfüllen können. Die Zusammenarbeit mit den verschiedenen Partnern ist dabei auch zentral und hat ein Verbesserungspotential.

Eine Anpassung des Gesetzes stellt die Weichen, dass eine adäquate Anzahl Dossiers von Sozialarbeitern und Sozialarbeiterinnen geregelt wird. Dies gibt dem Dienst Sicherheit und ermöglicht Qualitätsarbeit.

Die Fraktion Mitte-Links-Grün wird die Motion einstimmig unterstützen.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Vous l'aurez compris, cette motion demande de lier le nombre de dossiers au nombre d'EPT et ainsi soulager la charge de travail des collaborateurs.

Personne ne conteste la charge de travail existante au SEJ. Du reste, le dépôt du postulat qui a été traité précédemment en était bien la cause et le rapport Ecoplan constate sans ambages que la charge de travail est plus lourde à Fribourg que dans les autres cantons. Une solution doit être trouvée. Celle proposée par cette motion n'est malheureusement pas la bonne. Tout d'abord, il est inexact de dire que c'est ce système qui existe dans les écoles. Il n'y a pas de nombre d'élèves fixé par enseignant. Relisez l'article 45 du règlement scolaire. Il fixe le nombre de classes par établissement. Il n'y a donc pas de limitation du nombre d'élèves pour un enseignant. Ensuite, les affaires ne sont pas comparables. Un dossier peut regrouper plusieurs enfants. Est-ce qu'on va compter le nombre d'enfants ou on comptera par famille? Il y a des dossiers qui peuvent demander un grand investissement au début, puis la situation se calme, l'enfant étant par exemple placé dans une institution et les rapports avec les parents s'étant améliorés. Est-ce que ce dossier sera toujours comptabilisé dans les septante dossiers? Je connais des services qui ont essayé d'appliquer ce système. Or, ils passaient énormément de temps à essayer d'appliquer les critères pour juger de l'importance des dossiers, savoir s'ils comptaient pour un, deux ou trois dossiers. Cela créait des tensions entre les collaborateurs et tout ce temps n'était pas donné au suivi des dossiers.

Le rapport entre EPT et nombre de dossiers, j'ai pu en parler avec les autorités judiciaires dans un effet inverse. C'est-à-dire: est-ce qu'un juge est efficace s'il résout tant d'affaires par année? Or, on a dû, dans ces circonstances, voir qu'un dossier peut être très important et il y a des petites affaires. On ne juge pas non plus de la qualité d'un juge d'après le nombre de dossiers.

Comme cela a été relevé dans le traitement du postulat sur le SEJ, un rapport Ecoplan fixe des axes prioritaires et demande une réorganisation. C'est sur cette base que l'on pourra estimer combien d'EPT sont nécessaires et quels types de postes doivent être créés. Vous pouvez augmenter des postes administratifs ou comptables qui déchargeront les éducateurs et leur permettront de s'occuper des enfants. En fixant un nombre comme cela, vous empêchez cette réorganisation parce que vous ne regardez qu'un angle des activités qui sont faites. Nous avons fait ce travail au Service social. Nous avons pu décharger nos acteurs sociaux en mettant plus de charges à l'administration et à la comptabilité. Je pense que ce qui compte, pour un éducateur, est de s'occuper des enfants et non de faire des tâches administratives.

C'est pour cette raison que le groupe libéral-radical refusera cette motion.

Schär Gilberte (*UDC/SVP, LA*). Je n'ai aucun lien d'intérêt, si ce n'est avoir côtoyé le Service de l'enfance et de la jeunesse dans mon jeune âge. J'avais sept ans, le jour de mon anniversaire, lorsqu'une assistante sociale venait me chercher chez mes parents pour me placer en famille d'accueil. Je peux comprendre la charge émotionnelle des intervenants en voyant régulièrement des gosses tristes, désemparés, déchirés intérieurement par des décisions qu'ils ne comprennent pas toujours sur le moment.

La motion demandant une inscription dans la loi sur l'enfance et la jeunesse d'un nombre maximum d'enfants par intervenant en protection de l'enfance a été examinée avec intérêt par le groupe de l'Union démocratique du centre. En analysant l'évolution de notre société, les imprévus qui en font partie comme une pandémie, il est vrai que l'on peut se poser une question si une surcharge des services à disposition pour les enfants et la jeunesse mérite une adaptation adéquate, le but étant

de pouvoir faire face et traiter les dossiers de jeunes en difficulté de manière convenable et professionnelle. Une possibilité serait aussi de penser à une restructuration interne en redistribuant les postes de travail et, pourquoi pas, utiliser les ressources traitant des affaires moins prioritaires. Actuellement, il serait d'ailleurs urgent de permettre aux jeunes de reprendre les activités sportives, musicales et culturelles, étant incontestablement bénéfiques pour leur développement et leur équilibre. Cela pourrait aussi rendre service à leurs intervenants en protection de l'enfance.

Les 7,8 postes supplémentaires créés pour mieux gérer les cas d'enfants ou de jeunes en difficulté sont justifiés. La charge de ces services est incontestable. Comparer les chiffres des cas traités dans d'autres cantons devient délicat. Il serait plus judicieux de comparer parallèlement les cahiers des charges. Octroyer un nombre de cas par intervenant en protection de l'enfance n'est d'une part pas adéquat, et d'autre part, comme l'indique la DSAS, ne solutionne pas l'entier du problème. En effet, la gestion de certains dossiers est plus *light*, comme cela a déjà été dit. Pour d'autres dossiers, le temps à consacrer sur un cas est très important. La charge de travail et la charge émotionnelle ne sont pas comparables d'un dossier à l'autre.

Le groupe de l'Union démocratique du centre est d'avis de fonctionner avec les nouveaux postes octroyés en 2020, ce d'autant plus que le Conseil d'Etat propose encore de poursuivre les démarches pour améliorer les conditions de travail au Service de l'enfance et de la jeunesse. Au vu de tout ce qui a été entrepris et des prévisions pour l'avenir de la part de la DSAS, le groupe de l'Union démocratique du centre est d'avis de refuser la motion.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je donne ici mon avis tout ce qu'il y a de plus personnel.

Je pense que plus on passe de temps avec un enfant qui en a besoin, mieux on fait, plus on est efficace et plus on fait d'économies pour les problèmes sociaux ultérieurs. Je pense que de passer du temps avec ces enfants qui sont en réelle difficulté est un investissement pour l'avenir qu'il ne faut pas manquer. Je suis certain que même si l'on doublait le nombre de personnes qui travaillent avec les enfants, ce serait toujours positif car, par rapport aux coûts sociaux qu'on reporte à plus tard, c'est énorme l'économie qui pourrait être faite et surtout le bien-être de ces jeunes à l'avenir.

Personnellement, je soutiendrai cette motion et uniquement dans le but de faire un investissement pour la suite, pour ces jeunes et pour le bien-être de ces enfants. C'est vrai que quand il y a un maître d'école qui intervient et qui demande d'aider un enfant en difficulté, il faut un temps énorme jusqu'à ce qu'il y ait une intervention. Je pense que cette intervention ne doit pas se résumer à des problèmes administratifs et de papiers. Il s'agit bien de s'occuper du futur et des réels problèmes de cet enfant, souvent en difficulté avec des parents qui ont aussi des difficultés avec l'alcool ou autres.

C'est ici une chose pour laquelle il faut intervenir. On s'intéresse à bien d'autres problèmes qui ne concernent pas les enfants et les humains, mais je pense qu'il est aussi temps aujourd'hui de s'occuper des humains.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Aujourd'hui, nous ne parlons pas de déjections de chiens. Nous ne parlons pas de zones à bâtir pour des villas. Nous parlons d'enfants. Nous parlons d'enfants en détresse. Je ne vais pas répéter ce qui a été dit jusqu'à maintenant. Je ne vais pas être dogmatique. Ce qui m'importe aujourd'hui est de vous dire quelle est la réalité du terrain. J'ai pris mon téléphone. J'ai appelé des employés que je connais au SEJ pour savoir quelle est la réalité aujourd'hui, cette semaine, ce mois-ci, quand bien même le nombre d'EPT a été augmenté en 2020. J'ai demandé concrètement comment se ressentait le manque de postes au SEJ actuellement. J'aurai deux exemples à vous montrer:

- > Le personnel et les éducateurs sociaux n'ont le temps d'intervenir que lorsqu'il y a des urgences, des incendies qu'il faut éteindre. Ils ne peuvent plus faire de prévention. L'exemple type est quand il y a un problème entre deux parents avec un enfant au milieu de ce conflit: la justice donne un mandat au SEJ pour pouvoir établir un droit de visite. Le SEJ va uniquement avoir le temps de prévoir un premier rendez-vous, voir les parties, et ensuite simplement croiser les doigts pour que finalement les choses se passent bien. Ils n'ont pas le temps de faire de la prévention et de revoir les personnes jusqu'à ce que la situation explose à nouveau. Ils devront là à nouveau intervenir. En soi, ce n'est plus de la prévention et on perd avec cela des enfants qui partiront après à l'aide sociale, qui engendreront des coûts, et des situations dramatiques familiales qui ne peuvent pas être prévenues alors que les situations auraient pu être tassées s'il y avait une intervention régulière des intervenants du SEJ.
- > J'aimerais aussi mettre en lumière les cas de conscience qui rongent les employés du SEJ. Ils doivent chaque semaine choisir entre un enfant ou un autre parce qu'au final ils n'ont pas le temps de tout faire. Ils doivent choisir entre un enfant qui a fait une tentative de suicide ou un enfant qui est violenté par ses parents parce qu'ils n'ont pas le temps de pouvoir intervenir. On voudrait que chaque enfant en Suisse puisse bénéficier de la même protection. En réalité, selon les chiffres, un enfant affecté par la violence ou la négligence peut avoir jusqu'à quatre fois moins de chance d'être aidé par un professionnel selon le canton dont il provient. Si vous êtes un enfant genevois ou jurassien, vous avez de la chance. Aujourd'hui, il est question de savoir quelle est la place que nous voulons donner à ce canton dans ce débat. Est-ce que nous voulons donner la même chance qu'un enfant jurassien ou est-ce qu'on veut vraiment délaisser ces enfants?

Avec les EPT ajoutés l'an passé, il faut voir que si on divise les 42 heures d'un 100% par le nombre de dossiers qu'ils ont actuellement à charge, il y a quasiment trente minutes par semaine de disponible pour chaque enfant. Il faut cependant voir ce que demande un dossier. Bien sûr, les dossiers n'ont pas tous les mêmes demandes. Il suffit qu'il y ait un seul dossier qui prenne énormément de temps et tous les autres enfants en pâtissent du fait du nombre énorme de dossiers à traiter. Un exemple type est une fille de quinze ans qui a fait une tentative de suicide. La personne du SEJ doit aller voir la fille, voir quels sont ses besoins et comprendre la situation, voir l'école, voir l'enseignant, voir les parents, voir le médecin, voir la fratrie, et faire un rapport encore à l'autorité pour donner l'état d'avancement de la situation. Un tel cas, en trente minutes, il ne peut pas être fait décemment. Une fille en détresse comme cela, quand on est employé du SEJ, cela vous reste le soir, vous travaillez. Je crois qu'ici on ne donne pas les moyens suffisants aux employés du SEJ pour pouvoir faire le travail correctement et pouvoir anticiper les situations.

C'est un peu comme Gottéron. Si vous faites toute une saison avec Gottéron avec seulement deux lignes d'attaque, les attaquants seront, au bout d'un moment, complètement cuits et ne vont jamais pouvoir finir la saison. Ils vont ensuite tous partir la saison d'après. C'est la même chose ici sauf que ce sont des enfants derrière. Au final, tous les meilleurs collaborateurs seront découragés et vont partir. Il y aura un turnover immense. C'est donc une manière, en fixant dans la loi, d'avoir véritablement une situation pérenne et pas uniquement jouer les bouche-trous comme on le fait habituellement aux séances de budget.

Honnêtement, il s'agit d'un investissement pour éviter que les gens tombent à l'aide sociale, pour éviter que les gens se perdent. Je crois que moi-même, à titre personnel, je ne tiendrais pas longtemps à la place de ces éducateurs qui font un travail colossal malgré les pressions, et ceci spécialement en période COVID qui a augmenté la détresse psychologique de nos jeunes.

Je fais un appel aujourd'hui. Daignons respecter et reconnaître... *[temps de parole écoulé]*

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je crois que nous avons dit déjà beaucoup de choses dans le débat sur la prise d'acte du rapport.

Je le redis: avec le SEJ nous travaillons, notamment avec l'appui du Service du personnel de l'Etat, sur la mise en œuvre des recommandations proposées par Ecoplan. Effectivement, concernant les moyens techniques, le remplacement de la solution informatique pour la base de donnée du secteur d'action sociale directe est indispensable. En fonction des solutions que nous allons développer, il sera possible d'affiner l'analyse des besoins et des moyens à mettre en œuvre. Il conviendra à ce moment-là de spécifier effectivement, comme l'a relevé M^{me} la Députée de Weck, s'il s'agit d'IPE ou de postes administratifs qui permettraient de soulager les IPE dans des tâches plus administratives.

Le Conseil d'Etat ne soutient pas cette motion puisqu'il estime qu'il n'y a pas lieu de fixer dans une loi le nombre de dossier par IPE, comme d'ailleurs dans d'autres domaines nous ne le faisons pas dans d'autres lois.

Pour répondre à M^{me} la Députée Meyer, je pense qu'on ne peut pas le fixer non plus au niveau du règlement parce que ce n'est évidemment pas le bon endroit. Un règlement est finalement l'indication sur la mise en œuvre de la loi. Si on n'a pas l'élément dans la loi on ne peut pas le régler par règlement.

Comme je l'ai dit, on est en train de travailler et on a déjà restructuré avec les trois secteurs. Je veux quand même dire que le rapport Ecoplan relève, et ils ont entendu les IPE, que la situation a eu un impact extrêmement positif sur le mode de fonctionnement du SEJ, que les intervenants de protection de l'enfant ont indiqué qu'ils étaient moins sous pression, qu'il y avait plus de temps à disposition pour voir les familles concernées. Le fait aussi que les chefs de groupe n'aient plus de dossiers et qu'ils assurent un suivi plus étroit et la supervision est extrêmement positif. Le fait que les cas difficiles peuvent ainsi être examinés par deux personnes, l'intervenant et le chef de groupe, voire un suppléant qui est disponible si nécessaire, ce sont des éléments positifs. Comme nous l'avons relevé dans la réponse, en plus de cette analyse que nous faisons maintenant pour la mise en œuvre des recommandations, le Conseil d'Etat sera attentif à l'évolution des besoins en terme de personnel.

C'est avec ces remarques que je vous invite à refuser cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 50 voix contre 43. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Senti

Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Flechtner Olivier (SE,PS/SP,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP). *Total: 43.*

Ont voté non:

Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP,PLR/FDP). *Total: 50.*

Se sont abstenus:

Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP,PDC/CVP). *Total: 3.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Mandat 2020-GC-142

Dotation en personnel pour les soins à domicile

Auteur-s:	de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV) Cotting-Chardonnens Violaine (PS/SP, BR) Moussa Elias (PS/SP, FV) Bonny David (PS/SP, SC) Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR) Mutter Christa (VCG/MLG, FV) Schnyder Erika (PS/SP, SC) Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE) Dorthe Sébastien (PLR/FDP, SC) Chassot Claude (VCG/MLG, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	17.09.2020 (BGC septembre 2020, p. 2981)
Développement:	17.09.2020 (BGC septembre 2020, p. 2981)
Réponse du Conseil d'Etat:	08.02.2021 (BGC mars 2021, p. 1083)

Prise en considération

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Il est décidé aujourd'hui beaucoup question de dotation en personnel.

A l'époque, lorsque nous avons fait ce mandat, l'idée était effectivement d'assurer pour les services d'aide et de soins à domicile une dotation régulière pour la période allant de 2021 à 2025. Contrairement à ce qu'avait prévu le Conseil d'Etat, nous estimions que c'était important qu'il y ait une dotation de 36 EPT pour les quatre prochaines années, et 37 pour la dernière année.

Ce mandat a donc été déposé, mais entretemps, il y a eu la discussion sur le budget. Par une proposition de modification du budget, ces postes ont finalement été introduits avant même que l'on puisse discuter de ce mandat. Dès lors, on peut considérer que le but recherché par le mandat a été atteint. En toute logique donc nous devrions retirer ce mandat et c'est ce que nous allons faire. Toutefois, nous serons très attentifs à ce que les budgets soient bien respectés, que ces EPT y figurent bel et bien, et qu'il n'y ait pas une tendance à les baisser au cours de ces prochaines années.

> Cet instrument est retiré par ses auteurs.

Election (autre) 2021-GC-41

Trois membres de la délégation fribourgeoise auprès de la commission interparlementaire de contrôle - Convention romande sur les jeux d'argent (CIP CORJA)

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 100; rentrés: 90; blancs: 0; nuls: 0; valables: 90; majorité absolue: 46.

Sont élus MM. *Nicolas Pasquier* (84 voix), *Savio Michellod* (83 voix) et *Bernhard Altermatt* (82 voix).

Ont obtenu des voix MM. et M^mc *Simon Bischof* (1), *Benoît Glasson* (1), *Gilberte Schär* (1) et *André Schoenenweid* (1).

> La séance est levée à 11 h 28

La Présidente:

Sylvie BONVIN-SANSONNENS

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Patrick PUGIN, *secrétaire parlementaire*